Nations Unies

S/PV.7257



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7257e séance

Vendredi 29 août 2014, à 15 heures

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant/M. Wilson	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. De Antueno
	Australie	M. Bliss
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/558)

14-52204 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2014/558)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Zarif, qui se joint à nous aujourd'hui par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Enver Hoxhaj à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/558, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne la parole à M. Zarif.

M. Zarif (*parle en anglais*) : C'est avec grand regret que je me vois dans l'obligation de commencer mon intervention aujourd'hui en évoquant brièvement les incidents survenus ces dernières 36 heures au Kosovo et dans les environs, près des villages d'Orlovac et de Kushtovë, au cours desquels trois personnes au moins, dont un policier serbe, ont été tuées et trois autres blessées par balles. Si les institutions chargées du maintien de l'ordre et les organisations internationales sont encore en train d'en déterminer les tenants et les aboutissants, des informations préliminaires laissent entendre que des personnes armées se livrant au débitage illégal du bois seraient responsables de ces incidents.

Malheureusement, ce genre de drame arrive lorsque de graves activités criminelles sont commises. Toutefois, dans des zones sensibles comme les lieux où se sont produits ces incidents, il faut prendre grand soin de ne pas se livrer à des spéculations d'ordre politique, afin que les organismes professionnels puissent faire leur travail et que les responsables de ces crimes et de ces violences soient traduits en justice. Je tiens donc, dans ce contexte, à exprimer toute ma sympathie à la famille du policier serbe qui a trouvé la mort dans l'exercice de ses fonctions.

S'agissant du dernier rapport (S/2014/558) dont le Conseil est saisi aujourd'hui, je tiens tout d'abord à féliciter les électeurs, les institutions et les dirigeants politiques du Kosovo pour la bonne tenue des élections générales du 8 juin, qui se sont déroulées pour la première fois dans l'ensemble du Kosovo dans un cadre juridique unifié et dans la paix et l'ordre. Je tiens également à souligner le rôle constructif des dirigeants de Belgrade qui ont encouragé les électeurs serbes du Kosovo à participer pleinement aux élections. Je salue l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour le rôle important qu'elle a joué pour faciliter l'organisation des élections et en renforcer la transparence et la fiabilité. Soucieux de tirer le meilleur parti du succès de ce processus, je me suis joint à tous ceux qui engagent instamment les dirigeants politiques du Kosovo à considérer la formation du prochain Gouvernement kosovar comme étant de la plus urgente nécessité.

Dans sa décision publiée mardi, la Cour constitutionnelle a décrété que l'élection, le 17 juillet, du Président de l'Assemblée était inconstitutionnelle, et a demandé à l'Assemblée de terminer sa session constitutive et d'élire, aussi tôt que possible un président de l'Assemblée et des vice-présidents, conformément à la Constitution et au règlement de l'Assemblée. Il est dans l'intérêt du peuple du Kosovo d'agir vite à la suite de cette décision, et ce sera là l'expression de sa maturité politique.

Comme le Conseil le sait, Belgrade et Pristina ont fait de grands progrès depuis l'année dernière vers la normalisation de leurs relations, y compris par le biais de leur participation constructive au dialogue facilité par l'Union européenne. En mai, l'adoption des statuts municipaux dans le nord du Kosovo par les municipalités à majorité serbe a été une avancée significative. Les

deux parties savent bien que l'engagement en faveur de la pleine mise en œuvre des diverses dispositions du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013, ne peut être validé que par des actions concrètes et visibles de leur part. Dans ce contexte, la réalisation de progrès dans la création d'une association/communauté de municipalités à majorité serbe au Kosovo jouera un rôle essentiel dans le maintien d'une dynamique positive et la promotion de perspectives propices à une poursuite de la normalisation. J'espère que tous les membres du Conseil encourageront les deux parties à reprendre leurs réunions de haut niveau dès que le prochain Gouvernement sera en place à Pristina.

Des actes déplorables de violence et d'anarchie, commis pendant les manifestations du 22 juin à Mitrovica-Sud, ont mis au jour l'instabilité qui continue de caractériser les rapports entre le nord et le sud de la région de Mitrovica. En dépit de certains mauvais comportements, les tensions n'ont pas été exacerbées, grâce en grande partie à l'intervention professionnelle et efficace de la police du Kosovo, ainsi que de la Force de paix au Kosovo, tandis que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) se tenait prête et en alerte. Pourtant, il faut continuer à rester vigilant afin de préserver les acquis et de progresser dans le dialogue.

Je saisis la présente occasion pour exhorter encore une fois toutes les parties à régler les questions relatives au pont principal de Mitrovica – et à tous les autres travaux de construction controversés – au travers d'un dialogue respectueux. Les réunions tenues à ce sujet le 8 juillet et le 11 août entre le Ministre kosovar de l'environnement et de l'aménagement du territoire et le maire de Mitrovica-Nord, ainsi que la réunion, le 22 juillet, du groupe de travail facilité par l'Union européenne chargé de cette question, sont des exemples de telles mesures constructives. Parallèlement à ces mesures, tous les canaux de communication et contacts locaux doivent être utilisés pleinement pour s'attaquer aux problèmes qui, sur le terrain, influent directement sur la vie quotidienne et sur la façon dont les populations locales perçoivent les choses.

Dans le nord du Kosovo, les mandats d'arrêt demandés récemment par un procureur d'EULEX et délivrés par un juge de la mise en état d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica contre l'ancien maire et le maire actuel de Zubin Potok ont exacerbé le malaise des sentiments de la population locale à l'égard d'EULEX. Bien que, dans leur déclaration conjointe d'aujourd'hui, ils aient critiqué ces faits récents, les maires membres des quatre assemblées municipales du nord se sont dits prêts à continuer de coopérer avec EULEX.

J'insiste constamment sur l'importance décisive du respect de l'indépendance judicaire et je me dois donc de signaler que la confiance du public dans le système sera considérablement renforcée quand il aura le sentiment que la justice est rendue de manière professionnelle et rapide. À cet égard, je constate avec satisfaction que le procès de cinq Serbes du Kosovo accusés de crimes de guerre et de meurtre s'est ouvert mardi au tribunal d'instance de Mitrovica après une période prolongée marquée par des spéculations inutiles.

Les conclusions présentées le 29 juillet par le Chef des poursuites de l'Équipe spéciale revêtaient une plus grande importance à long terme pour le processus de justice et de réconciliation au Kosovo. Même si de nouvelles poursuites ne seront engagées que lorsque le tribunal spécial chargé de statuer sur ces affaires aura été instauré, ces conclusions marquent en elles-mêmes un tournant dans le renforcement de l'état de droit et une occasion historique de continuer de panser les plaies de la guerre. Les réactions immédiates de toutes parts aux conclusions du Chef des poursuites sont encourageantes. Les autorités kosovares ont récemment réaffirmé leur volonté de continuer de coopérer pleinement avec l'Équipe spéciale d'enquête. Une fois qu'elle sera pleinement opérationnelle, l'Assemblée du Kosovo devra agir rapidement pour adopter la législation nécessaire pour veiller à ce que le tribunal soit pleinement opérationnel en début d'année prochaine.

S'agissant des nouveaux progrès faits pour déterminer le sort de personnes disparues, les exhumations ont été achevées le 22 août dans la carrière de pierre de Rudnica dans la municipalité de Raška située en Serbie, en présence d'observateurs de la police scientifique du Gouvernement kosovar, avec l'appui d'EULEX, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Commission internationale sur les personnes disparues et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens à saluer vivement les efforts déployés par Belgrade et Pristina pour garantir une opération professionnelle sans caractère politique. Alors que nous nous préparons à commémorer demain la Journée internationale des personnes disparues, j'appelle de nouveau toutes les parties à continuer de travailler de cette manière et à

respecter les souffrances endurées par les familles des victimes.

La période à l'examen a montré que les liens d'interdépendance des crises en cours dans le monde entier touchent également le Kosovo. Je souhaite saluer l'initiative de la Présidente Jahjaga et les mesures efficaces prises par la police du Kosovo et les services de sécurité pour s'attaquer à des tendances à l'extrémisme violent et empêcher que des Kosovars ne participent aux conflits en Syrie et en Iraq. Cet été, des opérations de police de grande ampleur ont donné lieu à un nombre important d'arrestations de personnes soupçonnées de soutenir des organisations extrémistes ou de participer à ces guerres étrangères. Je salue également la collaboration étroite de la communauté musulmane et de ses chefs ainsi que la position publique prise par d'autres chefs religieux et laïques pour se démarquer totalement d'un tel extrémisme.

Durant la période à l'examen, la MINUK a continué de concentrer ses ressources sur le renforcement des efforts de réconciliation entre les communautés dans tout le Kosovo. La Mission a mené à bien son programme de mesures de confiance 2013-2014 et prend maintenant d'autres initiatives basées sur les projets mis en œuvre. Nous faisons des démarches auprès de nos partenaires internationaux pour faciliter et appuyer des initiatives semblables dans l'ensemble du Kosovo, dans le nord en particulier.

Je dois cependant faire part de ma préoccupation concernant la protection du patrimoine culturel et religieux au Kosovo. Malgré les nombreuses annonces faites par les autorités locales, le conseil chargé de la protection du village historique de Hoca i Madhe/Velika Hoča n'a toujours pas été créé. En outre, la construction illégale dans les zones sous protection spéciale – y compris celle qui se situe aux environs du monastère de Visoki Dečani, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO – continue d'entraver les efforts de réconciliation sur le terrain. Les autorités kosovares compétentes n'ont toujours pas pris de mesures coercitives résolues et efficaces contre de telles activités.

Depuis le dernier rapport, peu de progrès ont été observés concernant le processus de retour et de réintégration des personnes déplacées, le nombre de personnes déplacées qui sont retournées au Kosovo entre janvier et juillet 2014 étant inférieur de 35 % à celui enregistré l'année dernière durant la même période. La manifestation locale hostile d'hier contre la visite autorisée de pèlerins à Mushtisht, afin de marquer la fête orthodoxe du 28 août, était extrêmement décevante. J'ai néanmoins accueilli avec reconnaissance la réponse publique ferme et rapide publiée par le Ministre chargé des communautés et des retours immédiatement après cet incident. J'accueille également avec satisfaction la récente décision de retarder l'expulsion d'environ 50 personnes déplacées, Serbes du Kosovo, d'un centre collectif dans la municipalité de Shtërpce, et je continue d'encourager les autorités à Pristina et dans la municipalité à trouver des solutions durables à ce problème. Dans l'ensemble, des efforts énergiques plus importants s'imposent pour s'attaquer à la question des droits des personnes déplacées avant et après leur retour.

La MINUK appuie pleinement les efforts louables de l'Union européenne et de la Haute Représentante, Mme Ashton, visant à faciliter le dialogue politique de haut niveau et l'application de ses accord historiques, qui ont considérablement amélioré la perspective stratégique d'intégration à l'Union européenne de Belgrade et de Pristina. Dans ce contexte, je souhaite mentionner la signature de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, le 25 juillet à Bruxelles. La volonté de suivre la voie de l'intégration à l'Union européenne manifestée dans toute la région reste une force motrice en vue de changements politiques, institutionnels et socioéconomiques positifs. Cela est également essentiel pour atteindre l'objectif du Conseil : parvenir à un règlement pacifique de la question du Kosovo. La MINUK demeure entièrement déterminée à exécuter son mandat pour avancer dans la réalisation de cet objectif.

Je terminerai en vous remerciant, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, pour votre appui constant aux activités de la MINUK. La période à venir apportera de nouveaux défis qui nécessiteront un dialogue actif et suivi entre vous et les deux parties pour encourager l'application intégrale de l'Accord du 19 avril 2013 et appuyer les travaux de l'Équipe spéciale d'enquête et la mise en place du tribunal spécial. La MINUK continuera de travailler en coopération étroite avec des partenaires locaux et internationaux à l'appui de tous les processus décisifs conformément à son mandat, et déploiera des efforts pour appuyer les progrès politiques actuellement réalisés et contribuer à réduire et régler les problèmes à court terme à mesure qu'ils se posent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Zarif de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous saluer, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, et de vous remercier de l'attention que le Conseil continue d'accorder à la question du Kosovo-Metohija. Je suis très heureux d'avoir de nouveau l'occasion de prendre la parole au Conseil au sujet des efforts qui ont été déployés depuis déjà 15 ans, sous les auspices de l'ONU, pour trouver un règlement durable et pérenne à la question du Kosovo-Metohija.

Je suis convaincu que nous serons tous d'accord pour dire que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a un rôle clef à jouer pour réunir les conditions d'une coexistence pacifique des résidents du Kosovo-Metohija, d'une vie sûre et sans danger pour toutes ses communautés et du respect de leurs droits fondamentaux. La Serbie coopère de bonne foi avec les Nations Unies au Kosovo-Metohija et souhaite continuer de renforcer, d'enrichir et de promouvoir cette coopération. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par M. Farid Zarif pour mettre en œuvre le mandat de la MINUK et coordonner les présences internationales dans les domaines civil et de la sécurité. Nous apprécions également les contributions apportées par d'autres organisations internationales – la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), la Force de paix au Kosovo (KFOR) et les agences spécialisées telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui, par le biais de leurs missions sous les auspices de l'ONU et au titre de la résolution 1244 (1999), font partie intégrante de ces présences dans la province méridionale de la Serbie.

Le dialogue entre Belgrade et Pristina, dans le cadre duquel le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations a été conclu à Bruxelles le 19 avril 2013, a été lancé dans l'objectif de trouver des solutions pratiques aux questions qui empêchent les résidents du Kosovo-Metohija de vivre une vie normale. La Serbie espère que l'Union européenne continuera de faciliter ce dialogue. Nous pensons que les résultats obtenus jusqu'ici par la Serbie s'agissant d'adopter les valeurs et normes européennes, ainsi que la poursuite de ses progrès sur la voie de l'intégration européenne, mettent en place le contexte approprié pour la création d'un environnement propice à la vie des habitants du Kosovo-Metohija. À cet égard, nous sommes d'accord avec l'évaluation présentée dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/558) selon laquelle les engagements de Belgrade et de Pristina visant à progresser sur la voie de l'intégration européenne ainsi que l'engagement actif continuel de l'Union européenne se sont avérés être un élément moteur essentiel pour atteindre la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina.

La Serbie est fermement attachée à la poursuite du dialogue constructif avec Pristina à tous les niveaux, ainsi qu'à l'application de tous les accords conclus jusqu'à présent. Elle a rempli de bonne foi les obligations qui lui incombent au titre des accords conclus dans le cadre de ce dialogue.

Malheureusement, l'on ne peut pas en dire autant de Pristina, qui n'a toujours pas pris les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les accords obtenus à Bruxelles, notamment l'adoption d'une loi d'amnistie, le budget et l'autonomie locale. La confiance n'est pas non plus aidée par les difficultés auxquelles sont confrontés les responsables serbes lors de leurs déplacements au Kosovo-Metohija. Pendant la période considérée, par exemple, l'officier de liaison serbe, Dejan Pavićević, s'est vu interdire l'accès à la province le 25 juin.

Outre l'examen des rapports trimestriels en séance du Conseil de sécurité, il n'est possible d'obtenir des informations fiables sur la situation au Kosovo-Metohija qu'en tenant compte du tableau général concernant le degré d'intégration de la population serbe et des autres populations non albanaises dans les flux économiques et sociaux de la province. Ce tableau révèle l'existence d'un écart significatif entre les normes juridiques internationales et la situation sur le terrain, marquée par des incidents interethniques, des questions foncières non réglées et les restrictions imposées à l'accès des membres des communautés non albanaises aux services des institutions publiques, ainsi que par la méfiance affichée à l'encontre des travaux de ces institutions.

La situation au Kosovo-Metohija reste difficile. Les Serbes vivent dans une peur permanente, tandis que le chômage des communautés serbes atteint des niveaux sans précédent. Cela fait obstacle à la normalisation des relations et à la restauration de la confiance interethnique et, plus largement, cela fait potentiellement peser une menace sur la stabilité et la sécurité de la région.

Les maisons de quatre familles serbes revenues dans le village de Ljevosa, dans la municipalité de Peć, ont été cambriolées durant la nuit du 18 au 19 juin. Quelque 20 Serbes étaient rentrés au village en 2005 et 2006. Ce n'est pas la première fois que des Serbes sont victimes d'intimidation visant à les décourager de réintégrer leurs foyers. De la même manière, les arrestations arbitraires de Serbes locaux – comme Jovica Dejanović, de Prilužje, et Dorde Bojkovic, de Babin Most, près d'Obiliq – ne contribuent pas à diminuer le climat de méfiance.

Je voudrais évoquer particulièrement le cas d'Oliver Ivanović, responsable de l'initiative citoyenne « Serbie, Démocratie, Justice », qui a été placé en détention provisoire en janvier dernier parce qu'il était soupçonné d'avoir participé à des crimes qui auraient été commis en 1999 et 2000. Oliver Ivanović est toujours en détention, alors que l'acte d'accusation contre lui n'a été prononcé qu'à la mi-août. Le Gouvernement serbe ayant donné des garanties qu'il assisterait au procès, le refus de le libérer est une marque de non-respect à l'égard du Gouvernement serbe, qui a tant contribué à la normalisation des relations. Nous exigeons la libération d'Oliver lvanović.

Les statistiques relatives au nombre de crimes à caractère ethnique visant les membres des communautés non albanaises restent incomplètes, sans aucune explication, et aucune enquête sur les attaques visant les Serbes et leurs biens n'a été menée à terme. Le pourcentage des auteurs d'attaques sur les membres de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises qui ont été identifiés et traduits en justice au cours des 15 dernières années est tout proche de zéro. Les personnes qui ont pris part aux violences à caractère ethnique en mars 2004, seul pogrom perpétré sur le sol européen au XXIe siècle, ont été jugées pour atteinte à l'ordre public dans une procédure civile.

Parallèlement, aucune archive publique n'est disponible concernant les attaques à caractère ethnique ayant visé les membres de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises. On dissimule l'ampleur et le type de ces attaques en les classant parmi les crimes de droit commun. Le message envoyé aux Serbes et aux autres non-Albanais, en particulier à ceux qui rentrent chez eux, est donc qu'ils ne sont pas les bienvenus. Ainsi, le crime à caractère ethnique est dépersonnalisé, et les infractions commises à l'encontre des communautés non albanaises sont tolérées.

Les auteurs des meurtres, enlèvements et autres attaques sur les Serbes commis depuis juin 1999 n'ont toujours pas été identifiés ou jugés. En conséquence, la Serbie a suivi avec attention l'enquête effectuée par l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX et son Chef des poursuites, Clint Williamson, sur les allégations figurant dans le rapport du sénateur suisse, Dick Marty, publié en 2010 et adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, intitulé « Traitement inhumain de personnes et trafic illicite d'organes humains au Kosovo ».

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux efforts du Chef des poursuites, M. Williamson, et à tous les autres membres de l'Équipe spéciale chargée d'enquêter en profondeur sur les allégations contenues dans le rapport du sénateur Marty concernant les crimes commis contre les Serbes, les Rom et des Albanais du Kosovo-Metohija par les membres de ce qui s'appelait alors l'Armée de libération du Kosovo (ALK). Nous ne sommes pas étonnés que l'Équipe spéciale ait été confrontée à de nombreux obstacles durant son travail, en particulier à l'intimidation de témoins et à la destruction de preuves. Nous apprécions que, selon les conclusions du Chef des poursuites, M. Williamson, des preuves suffisantes aient été recueillies pour accuser les dirigeants de l'ALK responsables des persécutions contre les Serbes, les Rom et les membres des autres communautés non albanaises, ainsi que les Albanais du Kosovo-Metohija. Si nous comprenons bien la déclaration du Chef des poursuites (S/2014/558, annexe II), cette campagne de persécutions incluait des meurtres, des enlèvements, des disparitions forcées, des détentions illégales dans des camps au Kosovo-Metohija et en Albanie, des sévices sexuels et autres formes de traitement inhumain, déplacements forcés ou destructions d'églises et d'autres sites religieux. Ces actes ont abouti au nettoyage ethnique d'une grande partie des populations serbes et rom qui vivaient dans les régions du Kosovo-Metohija situées au sud de la rivière Ibar. Nous partageons la conclusion selon laquelle le caractère généralisé ou systématique de ces crimes justifie des poursuites pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Certes, la déclaration du Chef des poursuites concernant les conclusions de l'enquête pour l'instant représente une immense contribution à l'établissement de la responsabilité des dirigeants de l'ALK dans les crimes commis contre la population, en particulier la population non albanaise du Kosovo-Metohija. Cela étant, justice ne sera rendue que lorsque ceux qui ont

commis ou commandité ces crimes abjects – c'est-à-dire les commandants de l'ALK qui sont toujours en liberté à ce jour – seront jugés dans les tribunaux. La Serbie espère donc qu'un tribunal spécial sera bientôt instauré – pas plus tard que début 2015 – afin d'inculper les dirigeants de l'ALK soupçonnés, entre autres, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Nous sommes convaincus que tous les pays qui respectent le droit international insisteront sur ce point.

Le caractère généralisé et l'ampleur des crimes évoqués dans la déclaration du Chef des poursuites exigent un épilogue judiciaire qui pourra apporter la justice et la paix à un grand nombre de victimes et à leurs familles. À cet égard, nous exhortons les acteurs clefs de la communauté internationale à faire, de leur côté, tout le nécessaire pour qu'un tribunal spécial soit créé d'ici au début de l'année prochaine. Il ne faut pas, comme cela été le cas dans les procédures judiciaires jusqu'ici, que, parce qu'ils ont intimidé les témoins, les individus responsables soient acquittés faute de preuve. Tous ceux qui ont pris part à ces actes d'intimidation doivent également être jugés.

Dans le même temps, nous devons réunir nos forces pour découvrir ce qu'il est advenu des personnes disparues. Comme le dit le Chef des poursuites, M.Williamson, dans sa déclaration, nous n'en avons pas assez fait à cet égard et des efforts supplémentaires doivent être consentis.

Comme par le passé, la Serbie continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que des preuves supplémentaires soient fournies concernant le trafic d'organes. Il est indispensable que d'autres pays fassent aux aussi des efforts pour que les preuves du trafic d'organes soient acheminées jusqu'au tribunal spécial.

Puisque le lancement des travaux du tribunal spécial est partiellement tributaire de décisions qui devraient être prises à Pristina, nous appelons tous les acteurs politiques du Kosovo-Metohija à ne pas oublier que c'est de leur activité consciencieuse que dépend le service de la justice pour les crimes qui ont été commis.

C'est avec préoccupation que nous avons suivi la procédure à l'encontre du dénommé « Groupe de Drenica », engagée en mai devant le tribunal d'instance de Kosovska, à Mitrovica, et ce, pour les raisons énoncées dans le rapport dont nous sommes saisis.

Trois des sept membres de l'ex-ALK qui avaient été inculpés se sont échappés de l'institution où ils recevaient un traitement médical. D'après EULEX, les résultats de l'enquête interne menée relativement à cette affaire sont loin d'être satisfaisantes et elle n'a abouti à aucune information véritablement importante.

Je voudrais appeler l'attention sur une autre question soulevée dans le rapport, qui a trait à l'adoption de la loi modifiant les lois relatives au mandat de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo. La nouvelle loi modifie la composition des chambres des tribunaux qui connaissent des affaires civiles et pénales relevant de la compétence d'EULEX, de sorte que le nombre de juges des institutions provisoires d'administration autonome soit toujours supérieur à celui des juges d'EULEX. Je mentionne cette situation en particulier parce que dans le cadre des affaires jugées par la Chambre spéciale de la Cour suprême du Kosovo ayant trait à l'Agence de privatisation du Kosovo et des affaires dont sont saisis les comités d'appel concernant les décisions de la Commission des litiges relatifs aux biens immeubles du Kosovo, les parties lésées sont pour la plupart des Serbes et des non-Albanais.

Étant donné l'importance que revêt l'exécution du mandat d'EULEX, en particulier ses dispositions relatives aux enquêtes, aux procès et à l'exécution des peines pour des crimes de guerre, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les violences inter-ethniques, les cas de fraude économique et financière et d'autres infractions graves, la question de savoir si les organes judiciaires sont à même de mener à bien, avec impartialité, consciencieusement et avec professionnalisme les tâches qui leur ont été confiées revêt la plus haute importance. J'insiste sur ce point parce que le rapport d'avancement 2013 relatif au Kosovo de la Commission européenne souligne la nécessité d'améliorer l'éxecution des décisions en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et les nombreux litiges relatifs à la propriété en suspens, qui sont liés aux indemnisations et aux conflits inter-ethniques. D'après ce rapport, ces décisions ont accusé des retards injustifiés.

À cet égard, nous voudrions souligner qu'il importe de continuer à suivre de près et à évaluer les travaux des institutions provisoires d'administration autonome, des organes judiciaires et d'autres instances, et à bien s'assurer s'ils sont vraiment à même d'assumer les compétences exécutives qui relèvent actuellement d'EULEX, tel que prévu dans la décision de restructuration d'EULEX adoptée en juin dernier. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 1244 (1999), portant création

de la MINUK avec à sa tête le Représentant spécial du Secrétaire général, que les pouvoirs du Représentant spécial ne peuvent être transférés aux institutions provisoires d'administration autonome qu'avec son autorisation. Le fait que ces compétences aient été confiées à EULEX ne diminue en rien les pouvoirs et les responsabilités du Représentant spécial.

Les incidents qui se sont produits aux environs du pont de Kosovska Mitrovica en juin dernier nous rappellent le chemin qui reste à parcourir pour que les communautés du Kosovo-Metohija se réconcilient. Le démantèlement du barrage routier qui était installé sur l'extrémité nord du pont sur l'Ibar était un acte de bonne volonté de la part des populations serbes locales. Par contre, la réaction de leurs concitoyens albanais n'a pas été un geste de bonne foi et n'a fait qu'exacerber l'intolérance.

L'une des raisons pour lesquelles la Serbie insiste sur le fait que la présence et l'engagement de la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija ne doivent pas être réduits, c'est précisément parce que la situation demeure précaire dans la province. La confiance que les communautés serbes et d'autres communautés non-albanaises ont dans cette mission en tant que garante de leur survie est d'une importance primordiale. Dans ce contexte, il ne faut pas que soit affaibli le rôle confié à la Mission des Nations Unies, qui est le garant et le fondement de toutes les activités menées par toutes les autres missions internationales au Kosovo-Metohija. Les tentatives visant à marginaliser la MINUK – réduire sa taille, à la fois en termes de personnel international essentiel et de ses activités sur le terrain – nous préoccupent. Nous espérons que même si le budget de la MINUK a adopté en juin a été réduit par rapport à celui de l'année dernière, cela ne nuira pas à sa capacité de s'acquitter des tâches concrètes qui lui ont été confiées, y compris la vérification du nombre de rapatriés et des personnes déplacées et la protection des communautés minoritaires.

Le Gouvernement de la République de Serbie est pleinement engagé en faveur de la normalisation de ses relations avec Pristina, ce qui a été confirmé par l'appel lancé aux Serbes qui ont établi leur résidence au Kosovo-Metohija à participer aux élections législatives anticipées du 8 juin. Malheureusement, les personnes de nationalité serbe, en particulier les personnes déplacées, se sont de nouveau heurtées à de nombreux obstacles s'agissant d'exercer leur droit de vote, suite à une interprétation juridique contestable de dispositions électorales qui ne reconnaît pas leur droit à être inscrits sur les listes d'électeurs.

Au total, 30 000 personnes déplacées, dont 26 000 sont du centre de la Serbie, ont envoyé leurs demandes de vote à la Commission électorale centrale. Sur 26 000 demandes, moins de la moitié ont été acceptées. Celles qui ont été rejetées ont fait l'objet d'une procédure d'appel. La Commission électorale centrale a fait droit à 200 des 9 000 demandes présentées en appel. Le nombre de Serbes ayant le droit de vote a diminué par rapport à ce qu'il était pendant les élections locales tenues en novembre 2013. Le fait que près de 20 000 personnes décédées ont été inscrites sur les listes électorales et que, même après le retrait de leurs noms, le nombre d'électeurs inscrits soit demeuré supérieur à la population du Kosovo- Metohija se passe de commentaires.

La nouvelle loi sur les élections générales faisait l'objet de débats au Parlement lorsque cette élection anticipée a été organisée. Cette loi n'a pas été adoptée. En l'absence d'une nouvelle loi sur les élections, la Commission électorale centrale a décidé d'invoquer les dispositions des amendements constitutionnels de 2012, ce qui a eu des conséquences négatives pour un certain nombre de mandats de la communauté serbe. Plus précisément, l'Initiative civique serbe a été lésée de six sièges supplémentaires au Parlement.

Certaines dispositions du projet de loi sur les élections générales constituent une atteinte pure et simple aux droits de vote des membres des communautés minoritaires au Kosovo-Metohija. Je pense que nous pouvons tous convenir qu'on ne peut pas prétendre que sur le plan politique, l'affaiblissement des droits des membres de la communauté serbe soit de nature à créer les conditions propices au dialogue et à leur participation aux travaux des institutions provinciales.

Dans les municipalités de la partie nord de la province à majorité serbe, les conditions sont réunies pour la constitution de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, comme prévu dans l'Accord de Bruxelles. Nous espérons que Pristina achèvera bientôt les processus post-électoraux nécessaires pour que cette communauté soit constituée, à savoir l'adoption du cadre juridique nécessaire à la mise en œuvre de ses compétences. Cela serait une preuve de l'engagement de Pristina à mettre en œuvre les accords qui ont été conclus et à contribuer au renforcement de la confiance dans les institutions provinciales, et serait un

pas important s'agissant de faire avancer le processus de dialogue.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la situation des personnes déplacées et sur le fait que le règlement de ce problème dépend en grande partie des actions des acteurs politiques à Pristina. En juin 2014, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, Chaloka Beyani, a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport portant sur sa visite en Serbie en octobre 2013. Le Rapporteur spécial a exhorté les autorités à Pristina à s'efforcer d'assurer l'efficacité de l'application des lois et à faire preuve de plus de volonté politique afin de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées. Il a également souligné la nécessité urgente de résoudre les problèmes ayant trait à la propriété.

La création de conditions favorables au retour des personnes déplacées dans leurs foyers est l'un des éléments clefs du processus de réconciliation. Le retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija a été entravé par des obstacles administratifs, au point que l'administration de Pristina ne peut pas dire en toute honnêteté qu'elle reste favorable à la démocratie et au principe de multiethnicité. Dans la pratique, au lieu de faciliter le retour des personnes déplacées, les documents et les procédures requis constituent des obstacles insurmontables pour les retours, sans aller jusqu'à parler de retours durables. L'on exerce ainsi implicitement une pression sur les personnes déplacées pour qu'elles s'intègrent dans les communautés locales situées en dehors du Kosovo-Metohija, ce qui a pour résultat final une modification de la situation démographique de la province par la force des choses.

La République de Serbie est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées en Europe – 230 000, dont 18 000 au Kosovo-Metohija. Selon nos estimations, entre 2 000 et 4 000 personnes déplacées sont rentrées au Kosovo-Metohija pour une longue période. Le faible niveau des retours s'explique surtout par le fait que les conditions de base propices au retour des déplacés et à une vie normale ne sont pas remplies, ce qui a été confirmé par les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Selon le rapport dont nous sommes saisis, d'avril à juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré le rapatriement librement consenti au Kosovo de 49 personnes n'appartenant pas à la communauté albanaise.

Cette situation persiste malgré la présence d'une administration civile internationale, dont l'une des principales responsabilités au titre de la résolution 1244 (1999) est d'assurer le retour en toute sécurité et liberté de tous les réfugiés et personnes déplacées. Il ne fait aucun doute que la création de conditions permettant aux serbes et aux autres populations non-albanaises de jouir de leurs droits fondamentaux et de leurs droits en tant que minorités contribuerait à créer d'une manière générale des conditions plus favorables au retour des personnes déplacées.

Il ne fait aucun doute que les programmes visant à renforcer la confiance qui ont été mis en place par la MINUK et d'autres missions présentes au Kosovo-Metohija sont utiles dans le cadre du processus de réconciliation entre les communautés, mais ils ne suffisent pas. Pour créer un climat de tolérance de façon durable, il faut que les institutions provisoires de Pristina fassent preuve de volonté politique et adoptent une démarche globale. Nous espérons qu'avec le concours des organisations internationales compétentes, les autorités de Pristina s'attacheront à mettre en oeuvre les recommandations figurant dans l'évaluation de l'application au niveau municipal de la loi sur l'utilisation des langues, publiée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en juin dernier. Selon l'OSCE, cette loi n'est toujours appliquée qu'en partie, en raison d'une absence de volonté politique et de la mauvaise interprétation des obligations qui en découlent.

Le rapport d'avancement 2013 relatif au Kosovo de la Commission européenne appelle particulièrement l'attention sur le fait que les attaques contre les sites religieux se poursuivent, en particulier le patrimoine et les cimetières de l'Église orthodoxe serbe. Le rapport souligne également que la loi anti-discrimination n'est pas appliquée de manière satisfaisante et appelle l'attention sur les nombreux litiges relatifs à la propriété en suspens devant les tribunaux, qui sont liés aux indemnisations et aux conflits inter-ethniques. Il souligne également le problème du retour et de la réintégration durables, un problème qui a continué de s'aggraver en raison d'incidents persistants ciblant les rapatriés, leurs biens, leur patrimoine religieux et culturel et l'absence de perspectives économiques appropriées.

Ce ne sont pas seulement les droits de propriété des rapatriés qui sont impossibles à exercer et à protéger au Kosovo-Metohija. Rien n'est fait contre les accords

falsifiés d'achat et de vente de biens immobiliers légalement détenus par des Serbes. Un seul rapport a été publié à ce sujet, le rapport de 2009 de la Mission au Kosovo de l'OSCE sur les transactions frauduleuses dans la région de Peć, seul examen systématique et détaillé des violations des droits de propriété des Serbes, et ce, dans une seule région. L'examen statistique des décisions et des affaires judiciaires dissimule la réalité d'un grand nombre de décisions qui invalident les réclamations pour dégâts matériels faites par des Serbes. C'est un très gros problème qui semble avoir des motivations ethniques compte tenu du fait que les propriétés endommagées n'appartiennent qu'à des Serbes.

Je manquerais à mon devoir si j'omettais de noter que le rapport ne mentionne que le nombre de dossiers clos. Il ne traite que des décisions tranchées par l'Office kosovar de la propriété immobilière et non du nombre de décisions qui ont été appliquées, ce qui, concrètement, reflèterait le nombre de propriétaires qui ont pris possession de leurs biens. Ce n'est là qu'une des questions qui ont affecté et continuent d'affecter à plus d'un égard le processus de retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija.

Un gros problème est la privatisation menée actuellement par l'Agence de privatisation du Kosovo, anciennement connue sous le nom d'Agence fiduciaire pour le Kosovo, qui contrevient aux conventions internationales et européennes sur les droits de l'homme en continuant à privatiser les entreprises publiques et du secteur social des communautés serbes. La vente de ces entreprises à des personnes de nationalité albanaise entraîne une perte de ressources économiques pour les communautés serbes et influe également sur l'exode de la population serbe. Le dernier cas date du 9 juin : des responsables de l'Agence de privatisation du Kosovo sont entrés dans l'usine FDK Lola à Štrpce, ont saisi des documents, des clés et des cachets, installé leur propre système de sécurité et interdit aux travailleurs et à la direction serbes d'entrer dans les locaux. Elle a également décidé de liquider l'Hôtel Junior Štrpce, qui abrite un centre d'hébergement où se trouvent 85 personnes déplacées, qui seraient déplacées encore plus loin si l'hôtel était privatisé.

Je tiens à rappeler encore une fois que l'une des priorités de la République de Serbie est de trouver une solution durable à la question du Kosovo-Metohija par la négociation et le dialogue avec les institutions provisoires d'administration autonome à Priština, en reconnaissant les intérêts légitimes des populations albanaises, serbes et autres du Kosovo-Metohija et dans le plein respect du mandat des Nations Unies énoncés dans la résolution 1244 (1999).

La Serbie est ouverte à un dialogue en vue de trouver une solution globale à la question du Kosovo-Metohija, d'abord et avant tout dans l'intérêt de ses propres citoyens. N'oublions pas que derrière tous nos discours, rapports et déclarations, il y a des personnes dont le seul souhait est d'avoir des conditions de vie normales pour leur famille, de travailler, d'éduquer leurs enfants, de leur assurer une enfance heureuse et un avenir sûr et sécurisé et de jouir de tous les droits que leur confèrent les normes européennes auxquelles l'ensemble de notre région aspire. Ce n'est rien de moins ou de plus que ce que nous voulons tous pour nous-mêmes. Nos rapports sur la situation au Kosovo-Metohija ne doivent donc pas être transformés en de simples chiffres. À l'examen de chaque rapport sur la situation de la province, nous devons nous demander dans quelle mesure nous avons aidé la population locale à mieux vivre. Je ne suis pas sûr que les conditions soient réunies pour diminuer l'intérêt du Conseil de sécurité vis-à-vis de cette question. Malheureusement, cela a aussi été confirmé par un incident qui a eu lieu hier dans la Zone de sécurité terrestre où Stevan Sinđelić, un membre de la gendarmerie serbe, a été tué.

De grands progrès ont été accomplis, mais nous sommes loin d'avoir atteint notre objectif. La République de Serbie est prête à faire tout en son pouvoir pour contribuer, en tant que membre responsable des Nations Unies et non pas seulement en tant que partie intéressée, à l'amélioration de la situation dans la province. La Serbie est également prête à faire le maximum pour continuer à stabiliser et à normaliser la situation, car la paix est son objectif principal.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dačić pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Enver Hoxhaj.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité d'aujourd'hui et de donner un aperçu des derniers événements survenus et des progrès réalisés dans la République du Kosovo. Au cours des trois derniers mois, nombre de faits nouveaux importants ont contribué au maintien de la paix et de la stabilité, ainsi qu'au renforcement d'un Kosovo multiethnique et démocratique.

Je suis heureux de pouvoir faire rapport aujourd'hui sur des questions telles que le renforcement interne de l'État du Kosovo, son intégration continue dans la communauté internationale, sa négociation réussie d'un projet d'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et la poursuite du dialogue inter-État avec la Serbie. Je saisirai également cette occasion pour soulever un certain nombre de préoccupations au nom du Gouvernement kosovar.

Avant d'aborder ces questions, je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et les États Membres du Conseil de sécurité pour leur appui en faveur de la paix et du progrès au Kosovo. Pour les citoyens du Kosovo, l'Organisation des Nations Unies demeure un symbole d'espoir, de paix et de justice internationale.

Il y a deux décennies, le Conseil a tenu plusieurs débats sur ces questions et pris des décisions, en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, face aux violations des droits de l'homme et aux crimes contre l'humanité commis par le régime de Milošević. Il a été le témoin de la période de l'apartheid au Kosovo et a appelé l'attention sur les crimes parrainés par l'État et le nettoyage ethnique perpétré par le régime de Milošević. Aujourd'hui, 15 ans après la fin de la guerre et malgré de nombreux défis, le Kosovo présente un exemple positif d'édification de l'État et de consolidation de la paix, ce qui n'aurait pas été possible sans le soutien actif de la communauté internationale.

Ces trois derniers mois, le Kosovo a continué à maintenir la stabilité politique et économique et à renforcer sa gouvernance démocratique. L'un des principaux événements de ces derniers mois a été la tenue des élections législatives. La communauté démocratique internationale, y compris une mission européenne d'observation des élections, a applaudi les élections du 8 juin pour leur crédibilité, leur organisation et leur transparence, et pour leur conformité aux normes européennes les plus élevées. Ces élections ont également marqué une étape importante, car pour la première fois les Serbes du Kosovo vivant dans les quatre municipalités du nord ont participé à l'élection des représentants à l'Assemblée du Kosovo.

Nous en sommes actuellement à la phase de consolidation de la nouvelle Assemblée. La Cour constitutionnelle a joué un rôle crucial dans ce processus en veillant à la mise en place d'une base démocratique et constitutionnelle pour les nouvelles institutions législatives et exécutives du Kosovo. Le nouveau Gouvernement kosovar sera donc bientôt en place – un gouvernement dont la composition sera inclusive et multiethnique, et qui s'est engagé à poursuivre des réformes d'ensemble. À cet égard, il importe de souligner que, alors que nos institutions sont en train de se mettre en place, le Kosovo a continué à maintenir des niveaux élevés de sécurité et de stabilité.

Le 25 Juillet, le Kosovo a paraphé un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. C'est le premier accord contractuel entre le Kosovo et l'Union européenne, et il fournira un cadre clair pour les réformes et l'engagement politique avec l'Union européenne dans le processus d'intégration. La prochaine étape sera l'adoption de l'accord par le Conseil de l'Union européenne et sa signature officielle. Cette étape cruciale sur la voie de l'intégration européenne signale des progrès généraux du Kosovo en matière de gouvernance démocratique, de protection des droits de l'homme, de réforme économique, de relations ethniques, et de renforcement de l'État. Cet accord scelle l'orientation stratégique de notre pays et nous lance sur le chemin de notre volonté, qui est de devenir un membre à part entière et égale de l'Union européenne.

Au-delà des avantages politiques, cet accord va ouvrir le marché européen à nos petites et moyennes entreprises, ce qui générera de nouveaux emplois et la croissance économique. En passe de rejoindre l'Union européenne, le Kosovo continuera à faire montre de niveaux élevés de responsabilité politique et institutionnelle. Nous mènerons toutes les réformes nécessaires en matière d'état de droit et d'alignement de notre législation sur celle de l'Union européenne. Concernant son intégration à l'Union européenne, le Kosovo a montré qu'il faisait des progrès pour ce qui est de remplir les derniers critères en vue de la suppression des visas dans la zone Schengen de l'Union européenne. Les progrès visibles réalisés dans cette voie montrent que l'avenir européen du Kosovo est garanti.

Parallèlement à la consolidation des institutions nationales, le Kosovo a également réalisé des avancées dans le renforcement de sa position internationale. Ces deux derniers mois, la République togolaise et les Îles Salomon ont reconnu l'indépendance et la souveraineté du Kosovo. Nous sommes déterminés à renforcer nos relations bilatérales avec les 108 pays ayant reconnu l'indépendance et le statut d'État du Kosovo. L'appui international impressionnant et sans précédent au statut d'État du Kosovo montre que la déclaration

d'indépendance était un acte légitime et légal, largement accepté au niveau international, qui a contribué à la paix et à la stabilité de la région. Le Kosovo revendique donc progressivement la place qui lui revient dans la famille de pays libres, démocratiques et épris de paix.

Le Kosovo a en outre montré qu'il faisait des progrès en devenant membre d'un plus grand nombre d'organisations internationales et régionales. Le Kosovo est devenu membre à part entière de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, qui fait partie du Conseil de l'Europe, et est devenu membre de deux organisations régionales importantes : le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est et le Centre MARRI (The Migration, Asylum, Refugees, Regional Initiative). L'adhésion du Kosovo à ces organes régionaux a renforcé le rôle qu'il joue dans la région au service d'une coopération régionale constructive.

Dans un avenir proche, nous avons l'intention de déposer notre candidature en vue de devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe, un organe régional important pour le renforcement des droits de l'homme et de la démocratie. Le Kosovo mérite de prendre place au Conseil de l'Europe en raison de sa situation géographique, de son fonctionnement démocratique et de son attachement à la protection des droits de l'homme et à l'état de droit. Le Kosovo continuera d'agir en faveur de son objectif visant à devenir membre à part entière de la communauté internationale. Cela serait dans l'intérêt de nos citoyens et nous permettrait de contribuer à la paix et à la stabilité régionales et internationales et d'assumer des responsabilités internationales.

Le Kosovo demeure très attaché au dialogue avec la Serbie, facilité par l'Union européenne. Nous sommes déterminés à améliorer les relations entre nos deux États indépendants et souverains. À ce jour, des résultats non négligeables ont été obtenus dans l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Il faut cependant faire plus. Ces derniers mois, des incidents ont eu lieu dans la partie nord du Kosovo dont la population est serbe. Ils ont entravé la mise en œuvre d'accords techniques et politiques et n'ont pas contribué à la normalisation et à l'amélioration de la vie quotidienne de la population. Je fais référence ici à l'installation de barricades sur le pont principal de Mitrovica et aux récents discours agressifs tenus par des responsables locaux serbes dans le nord ciblant les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui visent à renforcer l'état de droit au Kosovo.

Je saisis cette occasion pour demander aux autorités de Belgrade de respecter les accords que nous avons conclus ensemble et de ne pas encourager la déstabilisation de la situation dans ces municipalités. Le Gouvernement kosovar condamne fermement toute éventuelle pression exercée sur le personnel d'EULEX concernant l'arrestation de criminels présumés opérant dans les municipalités du nord. En outre, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que les autorités serbes n'ont pas appliqué d'autres accords conclus dans le cadre du dialogue. Cette année, la Cour constitutionnelle de Serbie a déclaré nuls les accords concernant le plan et les registres cadastraux et la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires. Si le Kosovo a pris toutes les mesures juridiques nécessaires pour honorer les accords techniques et politiques, ce n'est pas le cas de la Serbie. Nous exhortons nos homologues serbes à respecter les accords conclus et à apporter les changements constitutionnels et législatifs nécessaires pour s'assurer qu'ils soient appliqués normalement.

En dépit de ces faits, nous avons fait part de notre volonté de faire avancer les discussions sur de nouveaux sujets dans le cadre du dialogue avec la Serbie jusqu'à la pleine normalisation des relations interétatiques et des relations entre sociétés. Néanmoins, ce dialogue ne peut se poursuivre indéfiniment et doit être mené à bien, avec la signature d'un traité de paix, qui doit être un accord de reconnaissance mutuelle et d'établissement de relations d'amitié et de voisinage permanentes entre le Kosovo et la Serbie. Cela serait dans l'intérêt de la promotion d'une paix commune, de la stabilité régionale et de notre avenir européen commun.

Concernant les relations avec la Serbie, je tiens à souligner qu'il y a deux jours, un incident isolé a eu lieu à la frontière nord-est avec la Serbie, au cours duquel un kosovar a eu un affrontement avec les forces de sécurité serbes de l'autre côté de la frontière. Nous tenons à rassurer les autorités serbes sur le fait qu'il s'agit d'un incident isolé, et nous regrettons qu'il ait eu lieu. Aucune des parties ne doit dramatiser cet incident, et nous devons continuer d'œuvrer de concert pour établir la confiance et régler toutes les questions en suspens par le dialogue.

L'Équipe spéciale d'enquête sur les crimes de guerre qui auraient été commis au Kosovo, dont l'ancien Rapporteur spécial du Conseil de l'Europe, M. Dick Marty, est à l'origine, a publié une déclaration fin juillet. Le Gouvernement kosovar a travaillé en coopération étroite avec l'Équipe spéciale tout au long de ce

processus, et nous continuerons de coopérer jusqu'à ce que toute l'enquête soit terminée. Notre détermination se manifeste également par les mesures prises à l'Assemblée du Kosovo pour créer une chambre spéciale dans le cadre du système juridique kosovar pour traiter ces allégations. C'est la meilleure preuve que le Kosovo est un État régi par le droit, et cela démontre notre volonté de prendre toutes les mesures nécessaires pour coopérer pleinement avec nos partenaires internationaux dans le cadre de ce processus. Le Gouvernement kosovar apprécie le travail de l'Ambassadeur Williamson, qui représente une mesure importante pour traiter toutes les allégations et autres accusations.

Tandis que je prends aujourd'hui la parole au Conseil, un charnier a été découvert dans la ville de Raška, en Serbie, dans lequel se trouve les corps d'environ 350 civils albanais du Kosovo tués durant la guerre au Kosovo. Ces civils innocents ont été tués au Kosovo, transportés par l'appareil de sécurité serbe pour effacer les traces et enterrés dans un charnier, au-dessus duquel des immeubles ont été construits. Il ne s'agit pas du seul charnier découvert en Serbie dans lequel des civils tués pendant la guerre au Kosovo ont été enterrés. Même si nous prenons acte des efforts de coopération de la Serbie sur cette question, nous appelons la Serbie à prendre des mesures plus énergiques pour faire des progrès dans l'exhumation et l'identification des corps retrouvés dans le charnier de Raška.

La Serbie doit également se montrer plus empressée de coopérer avec les autorités kosovares et internationales pour identifier les corps de plus de 1 700 autres personnes disparues. Tout retard dans la détermination du sort de personnes disparues prolonge les souffrances de leur famille. C'est une pratique cruelle qui ne contribue pas à la réconciliation interethnique entre le Kosovo et la Serbie. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur le fait que 15 000 civils albanais environ ont été tués uniquement en raison de leur origine ethnique, et que tous ces crimes contre l'humanité ont été prouvés et bien établis dans les actes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Nous nous sommes récemment associés à la campagne internationale menée par le Royaume-Uni visant à mettre fin à la violence sexuelle en période de conflit. Durant la guerre au Kosovo, un nombre considérable de femmes ont subi des violences sexuelles commises aux mains de l'État et de l'appareil de sécurité serbes et, à ce jour, ces actes n'ont toujours pas été examinés par des mécanismes de justice transitionnelle internationaux ou nationaux. Outre les mesures juridiques qui ont été prises, une pétition sera très prochainement adressée au Secrétaire général afin d'exhorter l'ONU à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la justice soit rendie aux femmes qui subissent et souffrent en silence depuis la guerre. La question des violences sexuelles infligées aux femmes pendant la guerre au Kosovo est une question de justice et de réconciliation, et nous sommes déterminés à la régler.

Pour terminer, je voudrais dire à quel point le peuple et le Gouvernement kosovars remercient les Nations Unies d'avoir, au fil des ans, apporté leur soutien au Kosovo dans la consolidation de la paix et la mise en place des institutions publiques. Depuis la déclaration d'indépendance en 2008, le rôle des Nations Unies au Kosovo a progressivement diminué, et leur présence a été réduite, pour refléter l'évolution de la situation et des besoins locaux. Aujourd'hui, le Kosovo est doté d'institutions démocratiques multiethniques qui fonctionnent et a mis en œuvre avec succès le plan Ahtisaari, sous la supervision de la communauté internationale.

Puisque l'Union européenne joue désormais un rôle plus important dans la région, il est impératif que le Conseil envisage de mettre un terme à la présence au Kosovo de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), d'autant que cela serait relèverait d'une stratégie opportune et rentable et s'inscrirait en droite ligne de l'engagement de l'ONU à promouvoir la prise en main locale et à élaborer des stratégies de sortie réussies. Nous préconisons que le Council restructure la MINUK pour que, de mission, elle devienne un bureau politique des Nations Unies au Kosovo, lequel pourrait assumer un nouveau rôle d'appui aux institutions kosovares pour renforcer les capacités nationales aux fins d'un engagement plus responsable au sein de la communauté internationale.

Dans l'intervalle, l'ONU devrait réduire le budget et les effectifs de la MINUK, puisque cette dernière ne joue aucun rôle dans l'application des accords obtenus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne entre le Kosovo et la Serbie. Le garant de la bonne exécution de ces accords reste l'Union européenne. Le budget de la MINUK pourrait être réattribué à d'autres agences présentes au Kosovo et dans le monde, et servir à différents projets visant à améliorer la vie des citoyens du Kosovo ou d'autres régions du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hoxhaj de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Maes (Luxembourg) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Farid Zarif, pour son exposé. Je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et à S. E. M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, et je les remercie de leurs interventions.

Le Luxembourg présente ses félicitations aux autorités kosovares pour la bonne tenue des élections législatives au Kosovo le 8 juin dernier. Ces élections se sont déroulées dans le calme dans l'ensemble du Kosovo, y compris dans les quatre municipalités du nord à majorité serbe, dans un cadre juridique unifié. Le taux de participation aux élections a été globalement satisfaisant et de nombreux Serbes du Kosovo ont fait le choix de se rendre aux urnes. Nous saluons le rôle constructif joué par la Serbie pour encourager ce choix démocratique.

Ce mois-ci, la Cour constitutionnelle du Kosovo a pu clarifier une série de questions soulevées suite aux élections. Nous encourageons maintenant les responsables politiques du Kosovo à faire preuve d'esprit de compromis pour aboutir rapidement à la constitution d'un nouveau gouvernement soutenu par une majorité stable au Parlement.

Il est encourageant de voir que la situation au Kosovo est restée calme et stable pendant la période couverte par le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/558). Cela dit, nous condamnons fermement les tirs mortels dont a été victime un policier serbe, hier matin, près de la localité serbe de Merdare, à proximité de la frontière avec le Kosovo. Les circonstances de cette attaque doivent être élucidées et les responsables doivent être traduits en justice. Au cours des mois de juin et juillet, des tensions sont apparues autour d'un parc dit « de la paix » mis en place sur le pont de Mitrovica et bloquant le passage entre les deux parties de la ville. Nous encourageons les initiatives en cours afin de régler ce problème de façon consensuelle.

Nous saluons les efforts réalisés par le Kosovo pour renforcer l'état de droit, avec l'appui de la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX). Nous apprécions les avancées réalisées par l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX sur les allégations contenues dans le rapport sur le traitement inhumain de personnes et le trafic d'organes humains au Kosovo, publié en janvier 2011 par le Conseil de l'Europe. Nous remercions le Chef des poursuites, le procureur Clint Williamson, et son équipe pour leur travail rigoureux dont la synthèse a été présentée le 29 juillet dernier. Nous encourageons les institutions du Kosovo à coopérer avec l'Union européenne en vue de la mise en place, dès l'année prochaine, d'un tribunal spécial qui permettra de traduire en justice les responsables des crimes commis, tout en permettant à ceux qui sont accusés à tort de prouver leur innocence. La justice pourra ainsi faire partie intégrante du processus de réconciliation entre Serbes et Kosovars.

Au cours de ces derniers mois, la Serbie et le Kosovo ont franchi de nouvelles étapes sur le chemin de leur intégration européenne. Les négociations avec la Serbie en vue d'une adhésion à l'Union européenne sont en cours et le Kosovo, comme cela a été dit, vient de parapher l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo. Au fur et à mesure que la Serbie et le Kosovo avanceront sur cette voie, le besoin de l'implication des Nations Unies au Kosovo se fera moins sentir. Nous invitons donc les Nations Unies à ajuster leur présence à la stabilisation durable de la situation au Kosovo, comme l'Union européenne l'a récemment fait en reconfigurant EULEX. Nous saluons l'affirmation par le Gouvernement serbe de son attachement sans faille au processus de normalisation des relations avec Pristina, dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Nous ne doutons pas que le nouveau gouvernement du Kosovo, une fois qu'il aura été constitué, fera de même afin de donner un nouvel élan politique à la normalisation des relations.

Pour conclure, le Luxembourg voudrait saisir cette occasion pour encourager les responsables de la Serbie et du Kosovo à continuer de faire preuve de la sagesse, de l'engagement et du courage nécessaires pour mener à bien la réconciliation entre leurs pays et réaliser leur avenir européen commun.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé édifiant. Je souhaite également la bienvenue au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie et au Ministre des affaires étrangères de

la République du Kosovo, et les remercie de leurs déclarations.

Le Kosovo continue d'enregistrer des progrès remarquables sur la voie du rétablissement d'un État démocratique, unifié et multiethnique qui joue un rôle actif dans la communauté internationale. Nous exhortons donc tous les États à appuyer le Kosovo pour qu'il puisse profiter des progrès accomplis à ce jour. Nous prenons acte de ce que les élections qui se sont tenues au Kosovo et en Serbie ont ralenti le dialogue facilité par l'Union européenne dans le cadre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013,.

Malgré notre appui à la poursuite des discussions d'ordre technique, nous estimons qu'il est très important de reprendre le dialogue de haut niveau le plus tôt possible. En outre, nous estimons qu'il incombe aux deux parties de poursuivre le dialogue et d'assurer la pleine mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. L'Union européenne aura un rôle essentiel à jouer en vue de l'accélération de ce dialogue.

Nous espérons que les aspirations des deux parties à intégrer l'Union européenne et à renforcer leurs relations avec les organisations régionales contribueront au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région et à la promotion de bonnes relations entre les pays de la région dans divers domaines, pour qu'ils puissent réaliser les aspirations de leurs peuples et connaître la prospérité. Sur ce point, nous voudrions insister de nouveau sur l'importance des activités d'EULEX visant à aider le Kosovo à renforcer les institutions garantes de la justice et de l'état de droit.

Nous condamnons l'incident au cours duquel un convoi d'EULEX a essuyé des tirs, et nous demandons qu'une enquête soit ouverte à ce sujet. En outre, la Jordanie se félicite de ce que les élections organisées le 8 juin se soient bien déroulées, en toute transparence, et avec un taux de participation électorale élevé. Nous saluons en outre la décision de créer de nouveaux conseils municipaux. Ces succès prouvent que les autorités kosovares sont attachées à mettre en place des institutions ouvertes à tous, ont une vision politique à long terme et sont capables de gérer un processus démocratique.

Nous exhortons les parties à poursuivre leur dialogue politique dans un cadre constitutionnel en vue de la formation d'un nouveau gouvernement à même de relever les défis qui se posent dans la région. Nous avons déjà réitéré l'importance de la justice transitionnelle au lendemain des conflits, qui vise à renforcer la réconciliation entre les différentes communautés. Par conséquent, la Jordanie salue la volonté du Kosovo d'établir l'état de droit et de créer un nouveau tribunal spécial chargé de donner suite aux décisions de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX.

Il est essentiel de continuer à traiter les problèmes découlant du conflit, qui ont eu de graves répercussions sur l'état d'esprit collectif des différentes communautés du Kosovo et de la région. L'un de ces problèmes est celui des personnes déplacées, des rapatriés et des personnes disparues. Nous espérons que la MINUK et les organisations internationales poursuivront leurs efforts pour trouver des solutions à tous ces problèmes, en vue de renforcer la confiance. En outre, la tolérance religieuse a un rôle essentiel à jouer pour parvenir à la réconciliation politique. La coexistence entre les différentes religions est le seul moyen d'instaurer une véritable démocratie au Kosovo. Par conséquent, nous appelons tous les acteurs à mettre à profit les résultats de la conférence interconfessionnelle annuelle qui s'est tenue au cours de la Semaine de tolérance et de réconciliation au Kosovo.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre gratitude au Chef de la MINUK et à son équipe pour les efforts qu'ils déploient en vue de l'exécution du mandat de la Mission sous tous ses aspects.

M. De Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Farid Zarif, de sa présentation du rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/558). Nous voudrions en outre saluer la participation à la présente séance du M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et de M. Enver Hoxhaj.

L'Argentine tient à souligner, comme elle le fait toujours, le rôle fondamental que joue l'ONU au Kosovo par l'entremise de la MINUK en promouvant la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, et en coopérant avec la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, tout en maintenant une position de neutralité vis-à-vis du statut sous l'égide des Nations Unies.

L'Argentine demeure convaincue que la résolution 1244 (1999), pour laquelle elle a voté lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité, est la base juridique internationale applicable au Kosovo pour parvenir à un règlement général au moyen d'un processus politique et de négociations. Nous voudrions réitérer l'importance du ferme leadership de la MINUK pour accompagner Belgrade et Pristina.

S'agissant de la sécurité, nous nous félicitons de ce que les élections organisées au cours de la période considérée n'aient pas donné lieu à d'importants incidents. Toutefois, nous nous associons aux déclarations condamnant l'attaque lancée contre deux véhicules d'EULEX, le 25 avril. Nous demandons aux autorités compétentes de prendre les mesures qui s'imposent pour que de tels actes ne se reproduisent pas à l'avenir.

Compte tenu de l'engagement des parties en faveur du dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne, nous les encourageons à continuer à faire des progrès dans la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations – accord historique conclu le 19 avril 2013 – et à consolider les progrès réalisés, afin de parvenir à un accord sur la mise en place d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. Nous encourageons toutes les présences internationales sur le terrain à continuer d'œuvrer de concert, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue de contribuer à la consolidation des résultats obtenus et à l'exécution effective des mesures en suspens.

Tout en étant encouragés par le fait que la situation en matière de sécurité au Kosovo demeure calme dans l'ensemble, nous devons cependant continuer de prêter attention aux conditions de sécurité à Mitrovica-Sud. Nous sommes préoccupés par les incidents survenus entre les 18 et 22 juin aux environs du pont principal de Mitrovica-Sud. À l'instar du Secrétaire général, nous estimons qu'il demeure essentiel que les actes unilatéraux et les propos incendiaires soient évités afin de maintenir une atmosphère propice au dialogue. Il convient également de réitérer que l'important travail de la MINUK demeure essentiel pour appuyer de façon optimale les processus politiques, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la mise en œuvre de l'Accord du 19 avril 2013. Il est également capital de s'atteler à titre prioritaire aux tâches qui permettront d'effacer les traces et les séquelles du conflit, et notamment de régler les affaires en suspens concernant les personnes disparues. Nous prenons note, à cet égard, de la reprise des exhumations sur le site d'un charnier situé à Rudnica, dans la municipalité de Raška, et de la délivrance d'une ordonnance aux fins d'investigation et d'exhumation sur deux autres sites à Rudnica.

La MINUK doit continuer d'appuyer et d'encourager les efforts visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues, et redoubler d'efforts et renforcer la coopération pour empêcher que l'impunité soit la réponse apportée aux graves violations des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les allégations figurant dans le rapport du Rapporteur spécial publié par le Conseil de l'Europe en 2010, compte tenu en particulier des conclusions du Chef des poursuites de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne.

Nous soulignons le travail accompli par la MINUK dans son rôle d'appui à l'état de droit, et en particulier sa collaboration avec toutes les parties pertinentes intéressées en vue de régler les problèmes principaux sur le terrain. Nous soulignons qu'il est nécessaire que les présences internationales au Kosovo continuent de renforcer leur coopération mutuelle afin de contribuer à créer les conditions propices à l'application, de manière optimale, de l'Accord du 19 avril 2013. Enfin, nous tenons à mettre en exergue le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999).

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Zarif, de son exposé. Je voudrais également remercier le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Dačić, et le Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hoxhaj, des déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui.

Les États-Unis saluent les mesures que le Kosovo continue de prendre en vue de sa pleine intégration dans la communauté internationale. Nous nous félicitons de ce que les Gouvernements des Îles Salomon et du Togo ont reconnu l'indépendance et la souveraineté de l'État du Kosovo. Nous sommes également très heureux que le Kosovo soit devenu le soixantième État de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe. Ces mesures assurent au Kosovo une place plus solide au sein de la communauté internationale en renforçant le Kosovo lui-même, la région et la coopération internationale.

Les États-Unis saluent l'attachement constant de la Serbie et du Kosovo au dialogue facilité par l'Union européenne et à la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Si les prochaines réunions de haut niveau attendent la formation du Gouvernement kosovar, nous sommes encouragés par le fait que les discussions de travail se poursuivent, y compris une réunion qui doit se tenir le 4 septembre sur la question de la gestion intégrée des frontières. Les deux Gouvernements ont pris des décisions difficiles mais nécessaires pour faire avancer le dialogue, lequel a une importance capitale pour la stabilité, la paix et la prospérité de la région. Nous sommes également encouragés par les récentes déclarations publiques de responsables serbes réaffirmant que la stabilité au Kosovo est du plus grand intérêt de Belgrade.

Le processus de formation du Gouvernement kosovar fait suite à la bonne tenue des élections parlementaires en juin. Nous sommes encouragés par les rapports positifs émanant des observateurs locaux et internationaux sur le déroulement ordonné et sans heurt des élections et sur le taux élevé de participation dans l'ensemble du Kosovo. Tandis que les dirigeants politiques et les chefs de partis œuvrent à la formation du prochain Gouvernement, il importe que le processus respecte les lois et la Constitution du Kosovo et, à cet égard, les décisions arrêtées le 1er juillet et le 26 août par la Cour constitutionnelle doivent servir de guide. Nous exhortons les dirigeants, les partis et les membres de l'Assemblée du Kosovo à agir dans le respect du droit et avec célérité en vue de la formation du nouveau Gouvernement, afin que la tâche importante de renforcement de la démocratie pluriethnique au Kosovo puisse se poursuivre. Nous nous félicitons également de la formation des assemblées municipales et de la certification en mai par le Ministère des administrations locales du Kosovo des statuts municipaux des quatre municipalités de la majorité serbe dans le nord.

Les États-Unis appuient la liberté d'expression et les droits de l'homme universels, et nous dénonçons ceux qui choisissent de recourir à la violence pour semer la discorde et les troubles au sein de leurs communautés. Nous condamnons les actes de violence commis durant la manifestation du 22 juin à Mitrovica-Sud à propos des barrières sur le pont Austerlitz. Il faut saluer les services de sécurité, dont la police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour leur réaction rapide et appropriée, qui a prévenu une nouvelle escalade. La violence et les tensions autour du pont de Mitrovica soulignent la nature encore sensible de ces questions et la nécessité de poursuivre un dialogue constructif pour régler ces différends.

D'une manière générale, la stabilité et la sécurité sur le plan régional et mondial bénéficient de l'état de droit et d'institutions démocratiques fortes au Kosovo. M. Zarif a parlé de l'interconnexion, et nous félicitons les autorités du Kosovo des efforts qu'elles déploient pour traiter du problème de l'extrémisme violent et saluons l'initiative prise par la police et le système judiciaire du Kosovo d'arrêter les combattants étrangers suspects et leurs partisans aux mois de juin et d'août. La Présidente Jahjaga a répété publiquement et avec force que le Kosovo ne deviendrait pas un asile pour les terroristes et que les institutions kosovares ne laisseraient pas ces derniers compromettre la paix, la stabilité et l'ordre constitutionnel. Nous saluons l'initiative prise par plusieurs pays de la région, dont le Kosovo et la Serbie, pour mettre en place une législation pénalisant le recrutement de leurs citoyens et leur participation à des conflits armés dans d'autres pays. Nous appelons tous les États de la région à renforcer leur coopération face à la menace commune que représente l'extrémisme violent.

Enfin, nous saluons l'accord conclu entre l'Union européenne et le Kosovo visant à proroger le mandat d'EULEX jusqu'à juin 2016. EULEX et la KFOR continuent d'apporter des contributions cruciales au travail de la communauté internationale au Kosovo.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à cette séance du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić. Nous partageons l'évaluation qu'il a faite et avons pris note de l'intervention de M. Enver Hoxhaj. Nous remercions M. Zarif pour sa présentation du rapport (S/2014/558) sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et pour son évaluation de la situation dans la région.

La Mission des Nations Unies reste la principale présence internationale au Kosovo. La médiation de l'Union européenne dans le dialogue entre Belgrade et Pristina et le transfert de fonctions de la MINUK à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo ne diminuent en rien le rôle de l'ONU au Kosovo. Nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport du Secrétaire général concernant l'absence de

progrès dans le domaine de la réconciliation nationale, l'échec des autorités kosovares à mettre en œuvre une politique linguistique et la profanation continue des lieux de culte.

Malheureusement, le rapport ne mentionne pas la pratique illégale et corrompue des autorités kosovares consistant, au nom de la privatisation, à priver les Serbes de leurs biens dans le territoire. Alors qu'il y a toujours des problèmes liés au retour des réfugiés et des personnes déplacées serbes et au rétablissement de leurs droits de propriété, les mesures prises par Pristina privent les Serbes restés dans le territoire de leurs moyens de subsistance. En fait, il s'agit là de la continuation d'une politique de nettoyage ethnique par des moyens économiques. Dans de telles circonstances, on peut difficilement parler de progrès dans le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Tous ces problèmes systémiques liées aux violations des droits des minorités pourraient bien provoquer un conflit et entraîner à tout moment une escalade de la violence. Cela a malheureusement été le cas en juin dans les régions ethniquement mixtes de la ville kosovare de Mitrovica, où s'est produite une série d'incidents qui ont abouti aux affrontements sur le pont de la rivière Ibar.

Au vu du grand nombre de problèmes, nous appelons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo à remplir pleinement et activement son mandat. À cette fin, elle doit disposer des ressources nécessaires. Nous devrions donc envisager de la renforcer considérablement en lui fournissant des spécialistes des droits de l'homme et de la réconciliation intercommunautaire. Nous condamnons toutes les tentatives cherchant à affaiblir le rôle de la MINUK et appelons les Albanais du Kosovo à coopérer pleinement avec la Mission des Nations Unies.

Nous ne sommes pas enclins à partager l'optimisme concernant le succès des élections tenues récemment. Seuls 41 % des électeurs inscrits y ont pris part, et la participation des Serbes du Kosovo a été encore plus basse, preuve de la grande méfiance qu'ils continuent d'avoir à l'égard des institutions de la région. En fait, ces institutions ne sont pas vraiment encore en place. Nous en voulons pour preuve le processus et la crise politiques qui perdurent. Le retard pris dans la formation du Gouvernement ne fait que freiner la reprise du processus de dialogue entre Belgrade et Pristina. Nous pensons que lorsqu'on mettra en place les nouvelles institutions gouvernementales, il faudra tenir pleinement compte des intérêts des communautés serbe et non albanaises du territoire. Pour défendre les intérêts des Serbes du Kosovo, il faudra également créer une communauté de municipalités serbes du Kosovo, conformément à l'Accord de Bruxelles, et ce, le plus rapidement possible.

Nous appelons l'attention sur les résultats préliminaires des enquêtes contenus dans le rapport de M. Dick Marty, qui indiquent très clairement qu'il y a suffisamment de preuves pour pouvoir inculper certains hauts responsables de l'ex- Armée de libération du Kosovo (ALK). Le rapport fait état de nombreux cas de meurtres, d'enlèvements, de viols, de détentions arbitraires, de traitements inhumains et de profanation d'églises, et ceci a eu pour résultat l'épuration ethnique et l'expulsion de Serbes du sud et du centre du Kosovo. Ces actions étaient organisées, généralisées et systématiques. Le rapport préliminaire confirme également des cas de trafic d'organes sur le territoire.

Les résultats des enquêtes dissipent aisément le mythe de la justice de la lutte de libération de l'ALK, mythe qui a été utilisé notamment pour justifier la déclaration unilatérale d'indépendance de la région serbe du Kosovo par les anciens dirigeants de cette organisation. Les responsables de crimes doivent être traduits en justice, quelle que soit la position qu'ils occupent aujourd'hui. Nous avons jugé préoccupante la déclaration de M. Clint Williamson selon laquelle il était activement fait obstacle à l'enquête sur les crimes commis par l'ALK, ce qui montre l'attitude de Pristina et sa disposition à coopérer dans le cadre de l'enquête.

Le rapport ne s'attarde pas sur la question de la participation de Kosovars à des conflits au Moyen-Orient. Néanmoins, depuis le début du mois d'août, plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées et accusées de combattre dans les rangs de groupes terroristes et extrémistes dans cette région, en Syrie et en Iraq. De telles activités doivent cesser. Nous notons avec satisfaction que M. Zarif a mentionné ces problèmes dans son exposé.

Enfin, nous confirmons que la position de la Russie sur la question du Kosovo reste inchangée. Nous estimons que la résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur en tant que cadre juridique international aux fins du règlement du conflit au Kosovo et définit les obligations de toutes les parties concernées.

M. Gombo (Tchad) : Tout d'abord, je voudrais remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du

Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), pour sa présentation sur l'évolution de la situation au Kosovo.

Je voudrais également saluer la présence de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et de M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères du Kosovo, leur souhaiter la bienvenue et leur exprimer tout le soutien du Tchad dans leurs efforts de consolidation de la paix dans la région.

Le Tchad se félicite de l'amélioration progressive de la situation politique, institutionnelle, sécuritaire et des droits de l'homme au Kosovo. Au plan politique, le Tchad salue la tenue, le 16 mars, d'élections législatives transparentes au Kosovo, qui traduit la maturité politique de ces pays et qui marque l'engagement progressif de la classe politique kosovare et des populations dans le cadre d'un véritable processus de réconciliation nationale. Cet acquis important doit être mis à profit et consolidé par l'instauration d'un ordre constitutionnel légitime et crédible.

Concernant les engagements de Belgrade et de Pristina pour la normalisation des relations, nous notons avec satisfaction les efforts déployés par le Kosovo et la Commission européenne pour arrêter le texte définitif d'un accord de stabilisation et d'association. De plus, l'aboutissement des négociations post-électorales a permis la mise en place d'une nouvelle direction à Pristina dont le principal défi sera la réforme du système électoral. Nous saluons également les avancées réalisées dans le dialogue avec Pristina, facilité par l'Union européenne, et l'application intégrale de l'Accord du 19 avril 2013, conformément au plan d'application du 22 mai 2013.Au niveau local, nous nous félicitons de l'adoption de nouveaux statuts municipaux dans le nord et à Pristina en vue de la régularisation des questions administratives et budgétaires.

Dans le secteur de la justice, le Tchad prend note du fait que l'Équipe spéciale d'enquête, avec l'appui de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), a pu réunir suffisamment d'éléments de preuve sur le nettoyage ethnique des populations serbe et rom durant le conflit armé. Des résultats similaires ont été enregistrés dans le cas de violences et d'intimidation d'opposants politiques albanais du Kosovo. Cependant, les poursuites et la production des actes d'accusation ne pourront se réaliser qu'une fois le tribunal spécial mis en place à cet effet. Nous exhortons les autorités kosovares à créer et mettre en place le tribunal spécial prévu d'ici à début 2015 afin de rendre la justice et de clore cette page douloureuse de l'histoire de ce pays. Par ailleurs, nous félicitons et encourageons les efforts de la justice kosovare dans la lutte contre l'impunité.

Au plan sécuritaire, le Tchad condamne vigoureusement les actes de violence dans la zone de Mitrovica, où des affrontements ont fait des victimes parmi les forces de l'ordre et les civils et causé des dommages matériels à la police du Kosovo, à EULEX et à la MINUK. Le Tchad salue l'engagement et l'intervention efficaces de la Police du Kosovo, d'EULEX et de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) dans le règlement des problèmes de désordre public tels que la manifestation du 8 juillet à Pristina devant l'ambassade de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Concernant les droits de l'homme, le Tchad note avec satisfaction les progrès significatifs faits par le Groupe de travail sur les personnes disparues, notamment la reprise de l'exhumation et de l'identification des corps. Le Tchad salue également les efforts déployés pour le retour volontaire de 49 personnes déplacées. À ce sujet, le Tchad exhorte les autorités kosovares à assurer l'application des lois afin de trouver une solution durable au problème des personnes déplacées et des réfugiés, et particulièrement ceux ayant trait à la propriété. Nous encourageons par la même occasion les efforts de la MINUK visant la création de programmes de réconciliation dans 18 municipalités, notamment dans le nord du Kosovo, et saluons l'adoption d'amendements à la loi sur la situation et les droits des martyrs, des invalides, des anciens combattants et des membres de l'Armée de libération du Kosovo, des victimes civiles de la guerre et de leur famille, et les victimes de violence sexuelle afin de leur garantir l'accès à une compensation.

Pour terminer, le Tchad accueille avec satisfaction la prorogation, pour une période de deux ans, du mandat d'EULEX au Kosovo. Le Tchad se félicite de la bonne gestion et du dévouement de toute l'équipe de la MINUK pour le travail réalisé sur le terrain comme pour la fructueuse collaboration établie avec EULEX, la KFOR, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, toutes les agences des Nations Unies déployées sur le terrain ainsi qu'avec les institutions kosovares. Le Tchad exhorte la communauté internationale, et particulièrement le Conseil de sécurité, à redoubler d'efforts afin de soutenir le Kosovo dans ce moment

délicat de transition vers la stabilité, la sécurité, la paix et le développement.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Farid Zarif, pour son exposé. Nous souhaitons également une chaleureuse bienvenue au Conseil au Premier Vice-Premier Ministre serbe, M. Ivica Dačić, et au Ministre kosovar des affaires étrangères, M. Enver Hoxhaj, et les remercions pour leur déclaration d'aujourd'hui.

Premièrement, la République de Corée félicite le Kosovo du succès des élections à l'Assemblée du Kosovo. Nous saluons en particulier la participation importante de différents groupes ethniques et minorités, y compris les Serbes du Kosovo. Nous considérons que ces élections représentent une avancée considérable vers une véritable démocratie au Kosovo. À l'avenir, nous espérons qu'un nouveau gouvernement pourra être formé en temps voulu afin qu'une nouvelle direction puisse commencer à s'attaquer aux problèmes clefs auxquels le pays fait face.

Deuxièmement, nous sommes heureux de constater que Belgrade et Pristina font des progrès soutenus dans l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Bien qu'un dialogue de haut niveau n'ait pas eu lieu entre les deux parties, en raison des processus électoraux, les progrès sur le terrain ont continué dans de nombreux domaines importants, notamment l'adoption de nouveaux statuts municipaux par les municipalités de la majorité serbe dans le nord du Kosovo. En faisant fond sur ces réalisations, nous encourageons la Serbie et le Kosovo à reprendre le dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne et à intensifier leurs efforts en vue de normaliser leurs relations.

Malgré ces faits encourageants, nous demeurons préoccupés par les incidents violents dans le nord du Kosovo, principalement par les violences commises durant la manifestation à Mitrovica-Sud. Nous saluons l'intervention rapide et efficace de la police du Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la Force internationale de sécurité au Kosovo et sommes favorables à la mise en place d'un groupe de travail spécial, sous les auspices de l'Union européenne, en vue de prévenir une nouvelle montée des tensions.

Ces incidents viennent nous rappeler avec éloquence la nécessité de mettre en place un véritable processus de réconciliation entre les communautés. Si les causes profondes des tensions interethniques ne sont pas dûment réglées, le processus politique en cours risque d'être confronté à des difficultés supplémentaires. Parallèlement, il est également vital de renforcer l'état de droit et de veiller à ce que les responsabilités soient établies. À cet égard, nous saluons la déclaration du Chef des poursuites de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne sur les allégations de crimes de guerre (S/2014/558, annexe II). Il est également encourageant que l'Assemblée du Kosovo ait autorisé la prorogation du mandat d'EULEX, ainsi que la création d'un tribunal spécial. Nous notons avec appréciation que le Kosovo a pris des mesures concrètes pour mener l'enquête sur les crimes signalés et pour promouvoir la réconciliation.

Enfin, nous rendons une fois encore hommage à tout le personnel de la MINUK et d'EULEX, ainsi qu'aux autres partenaires internationaux, pour leurs efforts inlassables visant à assurer la paix et la stabilité du Kosovo et de la région.

M. Bliss (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial Zarif pour son exposé devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Je souhaite moi aussi la bienvenue au premier Vice-Premier Ministre de la Serbie, M. Dačić, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères du Kosovo, M. Hoxhaj, et je les remercie de leurs déclarations et de leur présence.

Je prends acte du rapport sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) (S/2014/558, annexe I), et je me félicite que le mandat d'EULEX ait été prorogé jusqu'en juin 2016. Cette prorogation, appuyée par le Kosovo, garantit qu'EULEX pourra continuer d'enquêter sur les faits graves de criminalité organisée, de corruption et de crimes de guerre et engager des poursuites à leur sujet, tout en aidant à renforcer les capacités des institutions multiethniques de justice et de police du Kosovo, et en œuvrant à transférer progressivement ces responsabilités aux institutions locales.

L'Australie salue le bon déroulement des élections à l'Assemblée du Kosovo le 8 juin, lesquelles ont été jugées transparentes et bien organisées par la mission d'observation électorale de l'Union européenne. Accomplissement majeur, ces élections se sont déroulées dans la paix dans l'ensemble du Kosovo, y compris dans les quatre municipalités du nord à majorité serbe, dans un cadre juridique unifié. Nous saluons le rôle que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a joué pour faciliter le processus

électoral dans le nord du Kosovo. Nous prenons note de la série de développements politiques, tant en Serbie qu'au Kosovo, qui ont ralenti le dialogue de haut niveau sur l'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux pays, obtenu le 19 avril 2013. Ces retards sont compréhensibles, mais ne doivent pas faire obstacle à la prise de mesures pratiques au niveau opérationnel afin de mettre en œuvre les accords existants. Nous reconnaissons que les deux parties restent attachées au processus, et nous appelons à reprendre le dialogue politique dès qu'un nouveau gouvernement sera formé au Kosovo. L'Australie rend hommage aux efforts de l'Union européenne pour faciliter les discussions d'ordre technique afin d'entretenir la dynamique du dialogue.

Nous avons été préoccupés par les violents affrontements survenus à Mitrovica le 22 juin. Nous nous félicitons de l'intervention de la police du Kosovo, d'EULEX et de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Nous exhortons toutes les parties, à tous les niveaux, à renoncer à la violence, à éviter tous propos incendiaires et à s'attacher pleinement à la réconciliation et au dialogue.

L'Australie salue les efforts déployés par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne pour mener l'enquête sur les allégations de crimes généralisés et systématiques qui auraient été commis après la fin de la guerre en 1999. Il s'agit d'un travail ardu et complexe, en particulier du fait d'un climat absolument inacceptable d'intimidation des témoins. Il est impératif que les auteurs des crimes graves au regard du droit international dont il a été établi qu'ils ont été commis au Kosovo répondent de leurs actes et que personne ne fasse entrave à ce processus. Il est essentiel que le tribunal spécial qui doit être créé pour statuer sur les allégations issues des travaux de l'Équipe spéciale soit établi aussi rapidement que possible.

Nous prenons acte du rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (A/HRC/26/33/Add.2), présenté à Genève le 12 juin. Bien que des progrès aient été faits pour aider les 230 000 personnes déplacées au cours du conflit au Kosovo à regagner leurs foyers, il reste encore beaucoup à faire. Leur retour est une composante indispensable de la réconciliation à long terme au Kosovo.

L'assassinat d'un agent de police serbe le 27 août près de la ville serbe de Merdare, non loin de la frontière avec le Kosovo, est un fait nouveau préoccupant qui doit faire l'objet d'une enquête. Mais, comme l'a dit le Représentant spécial, M. Zarif, il sera important de ne pas spéculer sur d'éventuelles motivations politiques. L'Australie est encouragée par le fait que, globalement, la situation sur le plan de la sécurité au Kosovo reste calme. Il est essentiel que les nouvelles autorités du Kosovo, une fois installées, renouvellent leur engagement en faveur du dialogue. C'est sur la base d'un engagement mutuel en faveur de ce dialogue que les négociations sur l'accord de stabilisation et d'association pour le Kosovo ont été conclues et que les pourparlers d'accession de la Serbie à l'Union européenne ont été lancés.

Pour terminer, l'Australie encourage les autorités nouvellement élues à Pristina et à Belgrade à œuvrer de concert pour consolider l'avenir pacifique de leurs peuples, lequel est à portée de main.

M. Olguín Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Farid Zarif d'avoir présenté le rapport sur l'exécution du mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2014/558), et nous souhaitons la bienvenue aux Ministres des affaires étrangères, M. Ivica Dačić et M. Enver Hoxhaj.

Je voudrais pour commencer m'attarder sur la formation du nouveau Gouvernement serbe, sous l'autorité du Premier Ministre Aleksandar Vučić, et saluer le fait que ledit Gouvernement ait rapidement confirmé sa volonté de poursuivre le dialogue de haut niveau avec Pristina, facilité par l'Union européenne, et de continuer à appliquer pleinement le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013.

Nous nous félicitons du déroulement dans l'ordre et la paix des élections parlementaires au Kosovo le 8 juin. De même, nous apprécions la négociation et l'adoption des nouveaux statuts des municipalités à majorité serbe, ainsi que la constitution de l'association/communauté de ces municipalités, tel que le prévoit l'accord. Nous préconisons la reprise dès que possible des réunions de haut niveau entre Belgrade et Pristina qui avaient été suspendues pendant les élections. Il est indispensable que les parties prennent une part active au dialogue facilité par l'Union européenne afin d'atteindre leur objectif commun, à savoir une meilleure coopération pour instaurer la paix et l'état de droit. Dans ce contexte, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) méritent une mention spéciale pour leur contribution au processus visant

à établir l'état de droit et à maintenir la sécurité au Kosovo. Nous accueillons favorablement également la décision de proroger d'un an les activités d'EULEX au Kosovo.

Nous jugeons préoccupants les actes de violence commis pendant la manifestation organisée à Mitrovica-Sud le 22 juin, au cours de laquelle la police du Kosovo, EULEX et la Force de paix au Kosovo ont contribué à apaiser les tensions. Ces actes menacent l'accord entre les parties et viennent nous rappeler que la voie de la réconciliation entre les communautés est longue et ardue.

Nous insistons sur le travail important que le Groupe de travail serbo-kosovar sur les personnes disparuesaccomplit, sur les conseils de la MINUK, dans le cadre des exhumations sur le site de Rudnica, et nous considérons qu'il est vital que les tâches d'exhumation, d'identification et de restitution se poursuivent concernant les personnes disparues. De l'expérience même du Chili, ces tâches sont importantes pour parvenir à la réconciliation nationale, car elles encouragent la quête de la vérité. Tout aussi important dans le cadre du processus de réconciliation est le retour en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées, conformément à la résolution 1244 (1999), y compris leur réinsertion dans les activités sociales et économiques. Nous appelons également à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité à tous les niveaux, de manière que la participation pleine et effective des femmes aux prises de décisions soit garantie et que leurs besoins soient dûment pris en compte.

Pour terminer, nous réaffirmons l'importance de la résolution 1244 (1999) en tant qu'instrument directeur que nous devons appliquer dans la région du Kosovo afin de promouvoir la réconciliation, la stabilité et la prospérité de toutes les communautés, et nous saisissons cette occasion de rendre hommage au travail accompli par le Chef des poursuites de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne, M. Clint Williamson, qui s'apprête à quitter les fonctions qu'il exerçait depuis trois ans.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, pour son exposé et je souhaite la bienvenue aux deux Ministres qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui, M. Dačić et M. Hoxhaj.

La France se réjouit que les élections du 8 juin au Kosovo se soient déroulées dans le calme et la transparence. La bonne participation de la communauté serbe à ces élections nationales est également un signe très positif. Ce scrutin prouve que la voie du dialogue permet de trouver des solutions équilibrées pour toutes les communautés du Kosovo. Nous espérons désormais qu'un compromis pourra être enfin trouvé pour la formation rapide d'un gouvernement, dans le respect des institutions démocratiques. Le Kosovo a besoin d'un gouvernement stable. C'est dans l'intérêt de l'ensemble des habitants du Kosovo, au regard des défis économiques urgents, mais aussi de la région. C'est là également une attente du Conseil.

En effet, plus d'an après l'accord historique du 19 avril 2013, il est dans l'intérêt de tous que le dialogue entre Pristina et Belgrade reprenne rapidement. Les deux parties devront faire preuve d'un état d'esprit constructif et de recherche du compromis afin de permettre la normalisation de leurs relations et la mise en œuvre de l'accord conclu l'année dernière. Il en va aussi de la poursuite de leur rapprochement européen, mais j'y reviendrai. Pour ce faire, la formation d'un gouvernement au Kosovo est une première condition. Le retour à cette volonté courageuse, de la part des parties, de se tourner ensemble vers l'avenir, telle qu'elle avait prévalu au printemps 2013, en est une autre.

Le Kosovo ne pourra se tourner sereinement vers l'avenir sans que la lumière puisse être faite sur son passé. Nous remercions le Chef des poursuites, M. Clint Williamson, l'Équipe spéciale d'enquête, ainsi que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) dans son ensemble, pour le travail accompli sans relâche ces trois dernières années sur les allégations de crimes contenues dans le rapport Marty. Désormais, c'est au Kosovo de prendre ses responsabilités et de faciliter l'établissement d'un tribunal chargé de donner suite aux travaux menés par EULEX. Compte tenu de la gravité des crimes allégués, l'Union européenne a également fait part de ses attentes vis-à-vis des autorités kosovares quant à la réponse à y apporter. Nous n'avons aucun doute sur la volonté des Kosovars de s'engager dans un processus judiciaire qui permettra de répondre de manière juste et impartiale à ces allégations et d'affronter tous les aspects des heures si difficiles qu'a connues le Kosovo à la fin des années 90. Une conduite satisfaisante de cette affaire repose aujourd'hui notamment sur les partis politiques à Pristina, qui doivent faire montre de leur maturité et

de leur détermination, comme ils l'ont déjà fait par le passé.

Je voudrais condamner les incidents violents qui ont secoué le Kosovo le 22 juillet dernier, et ce tout en saluant le sérieux des forces de sécurité kosovares dans leur réponse mesurée. En dépit d'incidents préoccupants, comme la mort d'un gendarme serbe et d'un citoyen kosovar hier dans la zone frontalière – incidents que nous condamnons fermement – la situation sur le plan de la sécurité au Kosovo, heureusement, demeure globalement stable.

Je conclurai en saluant la marche conjointe du Kosovo et de la Serbie vers l'Union européenne après la normalisation de leurs relations. Des étapes importantes ont été franchies récemment entre la Commission européenne et Pristina en vue de la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, qui vise à soutenir le développement du Kosovo, l'accompagner dans ses réformes, et contribuer ainsi à la stabilisation de la région. Nous espérons que cet accord pourra être arrêté définitivement très prochainement.

La Serbie, quant à elle, a réalisé des efforts importants en termes de réformes internes et de relations avec son voisinage. Les négociations d'adhésion à l'Union européenne, lancées le 21 janvier dernier, se poursuivent et devront mettre l'accent en particulier sur les questions relatives à l'état de droit. Cette dynamique est profitable pour l'ensemble de la région, et nous saluons les efforts déjà accomplis par la Serbie.

Il revient désormais à la Serbie et au Kosovo de faire face à leurs engagements mutuels afin de poursuivre ensemble leur rapprochement européen.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général, d'avoir fait le point de la situation. Je remercie également M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M. Enver Hoxhaj, Ministre des affaires étrangères de la République du Kosovo, de leurs déclarations.

Au cours de ces dernières années, nous avons été témoins d'une évolution positive de la situation dans la région, à bien des égards. L'accord historique conclu entre Belgrade et Pristina figure parmi les exemples les plus frappants de ces progrès. Sa mise en œuvre aura une incidence positive sur la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie et d'une manière générale, sur la stabilité de la région. Nous engageons Belgrade et Pristina à poursuivre leurs efforts afin de traduire cet accord en résultats concrets sur le terrain et de renforcer la confiance entre les différentes communautés.

La Lituanie se félicite de ce que les élections législatives organisées sur tout le territoire du Kosovo en juin, y compris dans le nord, se soient bien déroulées. Ces élections se sont déroulées dans la transparence et ont été bien organisées. Elles ont en outre permis de consolider les progrès engrangés grâce aux élections municipales de 2013. Le taux de participation des électeurs sur tout le territoire national, y compris au sein de la communauté serbe dans la partie nord, était élevé. Nous espérons qu'un gouvernement sera formé le plus rapidement possible et qu'il répondra aux attentes exprimées par la population durant les élections, en particulier en ce qui concerne le renforcement de l'état de droit et du développement économique.

Nous nous félicitons de l'adhésion du Kosovo à la Commission de Venise. En tant que membre de cette commission, le Kosovo aura tout à gagner en termes de renforcement de la démocratie.

Le Kosovo a le droit d'assurer la sécurité sur son propre territoire. La Force internationale de sécurité au Kosovo continue de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité sur le terrain, tandis que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) joue un rôle clef dans la consolidation de l'état de droit. Nous nous félicitons de la prorogation du mandat d'EULEX pour deux années supplémentaires.

L'insécurité nuit au fonctionnement des institutions et des acteurs internationaux et à la vie quotidienne des populations. Nous attendons avec intérêt l'ouverture d'une enquête approfondie sur l'incident du 19 septembre 2013, au cours duquel un ressortissant lituanien, membre du personnel d'EULEX, a été tué. Nous demandons aux autorités compétentes de retrouver les auteurs de ce crime et de les traduire en justice.

Nous saluons la décision de créer un tribunal spécial chargé des crimes de guerre qui connaîtra des affaires relatives aux travaux de l'Équipe spéciale d'enquête et la déclaration relative aux conclusions de l'enquête faite par le Chef des poursuites, M. Clint Williamson. Nous saluons les efforts déployés par M. Williamson pour mener à bien ce travail difficile et important et la coopération dont ont fait preuve les différents partenaires, y compris le Gouvernement

kosovar. Les enquêtes doivent se poursuivre. Nous espérons que le tribunal spécial sera pleinement opérationnel en 2015, afin que les auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre puissent répondre de leurs actes et que justice soit faite aux victimes et aux survivants, même tardivement.

L'appui apporté par la communauté internationale s'agissant d'accompagner le processus de transformation dans les Balkans occidentaux s'est avéré crucial. Le Kosovo illustre comment l'on peut obtenir de très bons résultats grâce à une action concertée entre les différents donateurs et acteurs internationaux.

Enfin, vu les progrès accomplis à ce jour, ma délégation estime qu'il convient de réexaminer le cycle d'établissement des rapports de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) au Conseil, en vue de réduire la fréquence des rapports et d'envisager un retrait de la MINUK compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat important. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, de son exposé sur l'évolution récente de la situation au Kosovo. Je salue la présence de S. E. M. Ivica Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et de M. Enver Hoxhaj. Je les remercie en outre de leurs déclarations.

Le bon déroulement des élections à l'Assemblée du Kosovo, le 8 juin, est un pas important. Nous prenons note avec satisfaction des négociations sur la réforme électorale, le dialogue politique avec Belgrade et la participation des Serbes du Kosovo à la vie politique du pays. Nous estimons qu'il importe de conclure rapidement ces négociations afin de permettre aux autorités de Pristina de se concentrer sur les problèmes de procédure, notamment en ce qui concerne le dialogue politique avec Belgrade.

Nous notons que même si aucune réunion de haut niveau n'a été convoquée durant la période considérée, l'Union européenne a facilité des discussions d'ordre technique, qui ont surtout porté sur la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Nous saluons l'attachement du nouveau Gouvernement serbe au dialogue avec le Kosovo facilité par l'Union européenne et à la pleine mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013. Cela rassurera sans nul doute la communauté internationale quant à la volonté de la Serbie de continuer à rechercher une coexistence pacifique avec le Kosovo. Nous attendons avec intérêt la reprise des pourparlers de haut niveau entre les deux parties, une fois qu'un nouveau gouvernement sera formé à Pristina.

Il est indispensable, dans l'intérêt de la paix, d'éviter toute action unilatérale et tout discours incendiaire afin de faciliter la tâche de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et de la police du Kosovo dans le domaine de la sécurité. Nous condamnons les violents incidents survenus à Mitrovica qui ont fait des victimes parmi la police et les civils et endommagé des véhicules de la police du Kosovo, de la MINUK et d'EULEX. Nous saluons l'intervention, le 11 juillet, en faveur de la paix de la Haute Représentante de l'Union européenne, M[me] Catherine Ashton, ainsi que la création d'un groupe de travail chargé de trouver un règlement pacifique aux tensions ethniques à Mitrovica.

Dans la déclaration que nous avions faite lors d'un débat précédent sur la MINUK (voir S/PV.7183), nous avions encouragé la réinstallation sans entrave au Kosovo des réfugiés et des personnes déplacées appartenant à des minorités. À cet égard, nous prenons bonne note du retour volontaire de 49 personnes déplacées au cours de la période considérée. Nous nous félicitons de l'achèvement du programme de mesures de confiance de la MINUK dont l'objectif est de promouvoir la réconciliation entre les diverses communautés. Nous souhaitons que des projets similaires soient mis en place en vue de promouvoir la réinsertion, l'éducation et l'accès universel aux services et aux perspectives économiques.

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial, M. Zarif, et son équipe des efforts inlassables qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif, pour son exposé. Je me réjouis de la présence et de la déclaration à la présente séance de S. E. M. Dačić, premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie. J'ai aussi écouté attentivement la déclaration de M. Hoxhaj.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend les préoccupations raisonnables de la Serbie sur la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) du Conseil est une base juridique importante pour le règlement de la question du Kosovo. Le point de vue de la Chine est que, s'agissant du Kosovo, il est impératif de respecter les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, d'œuvrer dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil et de trouver une solution appropriée qui soit acceptable pour les deux parties par le biais du dialogue et de la négociation.

Les conditions de sécurité au Kosovo sont restées généralement pacifiques ces derniers temps. Cependant, des incidents violents continuent d'avoir lieu dans le nord. La Chine estime que toutes les parties concernées doivent prendre des mesures concrètes pour protéger les droits légitimes de l'ensemble des communautés du Kosovo et promouvoir la réconciliation entre elles. En même temps, toutes les parties doivent adopter une attitude prudente, maintenir le cap pour régler les litiges et les différends par le dialogue et éviter toute action susceptible d'entraîner des complications ou d'aggraver la situation.

La Chine apprécie les efforts actifs de la Serbie dans la recherche d'un règlement politique de la question du Kosovo. La Chine accueille favorablement et soutient les efforts continus de Belgrade et de Pristina en faveur du maintien et de la poursuite du dialogue politique de haut niveau et de la mise en œuvre des accords bilatéraux déjà conclus. La Chine estime que la poursuite des efforts des deux parties visant à promouvoir un processus de dialogue pragmatique, positif et constructif et de rechercher une solution durable à la question du Kosovo contribuera au maintien de la paix et de la sécurité dans les Balkans et dans toute l'Europe. La recherche d'un règlement approprié de la question du Kosovo par des efforts visant à renforcer la coexistence harmonieuse de toutes les communautés et, en même temps, le développement économique et social du Kosovo sont conformes à l'objectif commun de la communauté internationale et de nos efforts concertés.

La Chine apprécie le travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zarif. Nous soutenons la poursuite de la mise en œuvre du mandat du Conseil de sécurité par la Mission. Nous espérons que les différentes présences internationales, y compris la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo travailleront conformément à leurs mandats respectifs à renforcer la coordination et la coopération et joueront un rôle positif et constructif dans la promotion d'un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Farid Zarif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, pour son exposé complet et pour son leadership continu de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Je remercie également S. E. M. Ivica Dačić, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, ainsi que M. Enver Hoxhaj, du Kosovo, pour leurs déclarations.

Le Rwanda se félicite de l'engagement du nouveau Gouvernement serbe en faveur du dialogue avec Pristina, facilité par l'Union européenne, et de la mise en œuvre intégrale du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, du 19 avril 2013. Nous saluons également la tenue le 8 juin d'élections pacifiques, transparentes et bien organisées pour l'Assemblée du Kosovo, après la dissolution de l'Assemblée précédente. Nous félicitons les autorités du Kosovo, appuyées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la bonne organisation des élections. Nous exprimons notre gratitude à la police du Kosovo qui, en coordination avec la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force de paix au Kosovo, a assuré la sécurité de ces élections.

Nous notons toutefois que, en raison des procédures électorales et politiques mises en place par les deux parties, le processus facilité par l'Union européenne s'est ralenti, car aucune réunion de haut niveau n'a eu lieu au cours de la période considérée. Mais nous avons bon espoir que les parties vont bientôt reprendre le dialogue afin d'aplanir les différences sous-jacentes à cet égard, et nous appelons la direction de l'Union européenne à faciliter le dialogue. Nous croyons que c'est là un des exemples qui mettent en évidence le rôle crucial que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous notons que les conditions de sécurité au Kosovo sont restées généralement calmes et stables malgré plusieurs incidents, tel l'incident survenu près

des villages d'Orlovac et Kushtovë/Košutovo, dont le Conseil a été informé par le Représentant spécial. Dans le nord du Kosovo, nous déplorons les incidents survenus en juin dans la zone du pont principal de Mitrovica, ce qui a provoqué une escalade des tensions et des manifestations au cours desquelles 13 policiers et 12 civils ont été blessés. Cependant, nous sommes encouragés par la mise en place par Belgrade et Pristina d'un groupe de travail à la suite d'une réunion tenue en juillet entre les deux parties, sous les auspices de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à Bruxelles, pour discuter de la question. Nous espérons que les deux parties continueront de travailler ensemble afin d'éviter de nouveaux incidents en matière de sécurité.

Le Rwanda note avec préoccupation les conclusions de l'Équipe spéciale d'enquête d'EULEX, telles que présentées par le Chef des poursuites, le 29 juillet. Nous avons été alarmés par les rapports de nettoyage ethnique visant les minorités, organisé par d'anciens hauts responsables de l'Armée de libération du Kosovo, ainsi que par un climat d'intimidation contre les témoins actuels et potentiels. À cet égard, nous nous félicitons de la ratification par l'Assemblée de l'accord entre le Kosovo et l'Union européenne qui met en place un tribunal spécialisé chargé de juger les affaires découlant des conclusions de l'Équipe spéciale. Mais il importe que le Gouvernement et l'Assemblée du Kosovo, ainsi que l'Union européenne, prennent des mesures additionnelles en vue d'accélérer la création de ce tribunal afin de veiller à ce que les auteurs de crimes rendent compte de leurs actes.

Il est regrettable que les retours volontaires des personnes déplacées au Kosovo n'aient pas été très nombreux au cours de la période à l'examen. Néanmoins, nous félicitons les autorités du Kosovo d'avoir mis en œuvre leur programme de mesures de confiance 2013/2014 dans tout le pays, visant à promouvoir une véritable réconciliation entre les communautés. Nous croyons que les initiatives communautaires et autres projets, en particulier ceux visant à l'intégration des minorités dans le système d'éducation et dans la fonction publique, y compris la police, finiront par contribuer à un plus grand nombre de retours, favorisant ainsi une réconciliation durable.

En conclusion, le Rwanda reconnaît l'engagement de Belgrade et de Pristina en faveur du dialogue facilité par l'Union européenne, et nous encourageons les deux parties à rester engagées de manière constructive, car nous sommes convaincus que ce processus aboutira à la stabilité, à la réconciliation et au développement à long terme des deux parties.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Farid Zarif, pour son exposé d'aujourd'hui, en particulier parce que la nuit est maintenant très avancée pour lui, ainsi que pour avoir présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2014/558). Je suis ravi de souhaiter la bienvenue au Conseil aux Ministres des affaires étrangères M. Hoxhaj et M. Dačić.

Le Royaume-Uni salue les progrès constants faits par le Kosovo tant au niveau national que sur la scène internationale. Le Kosovo est maintenant reconnu par plus de la moitié des États Membres de l'ONU. Nous encourageons les pays qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître le Kosovo. Le Royaume-Uni félicite le Kosovo du déroulement paisible des élections du 8 juin et du fait que le Kosovo et la Serbie ont encouragé la population à voter. Nous espérons que les nouveaux dirigeants de Pristina seront choisis prochainement et conformément à la loi.

Nous nous félicitons que le nouveau Gouvernement serbe se soit engagé à poursuivre le dialogue de haut niveau avec Pristina facilité par l'Union européenne. La normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie fait partie intégrante de l'intégration des deux pays à l'Union européenne. L'application intégrale de l'accord de dialogue est nécessaire pour que des progrès soient possibles. Nous encourageons les deux parties à reprendre les réunions de haut niveau en vue de convenir de nouveaux accords une fois le nouveau Gouvernement kosovar en place, et nous appelons à la réalisation de progrès constants au niveau opérationnel durant cette période transitoire. Les deux parties doivent s'employer à appliquer les accords existants. Cela est prioritaire, en particulier pour ce qui est des éléments exigeant d'autres efforts unilatéraux, notamment les télécommunications et l'ajustement des cadres juridiques pertinents.

Nous condamnons la violence apparue lors des manifestations du 22 juin à Mitrovica-Sud. Nous nous associons au Secrétaire général pour saluer le professionnalisme dont a fait montre la police du Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) et la Force

internationale de sécurité au Kosovo en réaction à ces violences. Il importe, pour que le dialogue continue d'avancer, que les communautés soient consultées au sujet des décisions qui les concernent afin de jeter les bases nécessaires à leur mobilisation, dans le calme et de manière coopérative, en faveur de tels changements. Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction la prorogation du mandat d'EULEX pour deux nouvelles années, et apprécie en particulier ses activités visant à continuer de renforcer l'état de droit et les institutions judiciaires du Kosovo.

Nous nous félicitons de l'opération menée récemment, le 11 août, par la police du Kosovo en vue d'arrêter, pour actes de terrorisme, 40 personnes qui auraient combattu en Syrie et en Iraq, et des sept arrestations qui ont eu lieu depuis. Nous saluons la détermination des autorités kosovares à lutter contre l'extrémisme et les combattants étrangers, et nous encourageons une coopération plus étroite entre les services de police et de sécurité dans la région, et au-delà, pour s'attaquer à de tels risques.

Comme d'autres, nous avons pris bonne note du rapport du 29 juillet publié par le Chef des poursuites de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne, M. Clint Williamson, à l'issue de l'enquête de deux ans et demi menée par son équipe sur les allégations figurant dans le rapport de 2010 établi par le Rapporteur du Conseil de l'Europe, M. Marty. Nous nous félicitons que le Kosovo ait réaffirmé sa volonté de coopérer à la mise en place des procédures judiciaires pour l'enquête et que l'Union européenne ait accepté d'appuyer un tribunal par l'intermédiaire d'EULEX.

Enfin, compte tenu des progrès soutenus réalisés par le Kosovo et de l'amélioration des relations entre Pristina et Belgrade, le Royaume-Uni est d'accord avec la Lituanie sur le fait que nous pourrions nous réunir moins souvent sous cette forme. Nous ne devons pas relâcher notre attention, mais nous devons reconnaître les progrès faits quand nous les voyons.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Hoxhaj, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Hoxhaj (*parle en anglais*) : Je suis conscient que la présente séance a été assez longue et je serai donc relativement bref. Je voudrais faire deux ou trois remarques en réponse à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la délégation russe.

Le Kosovo est gravement préoccupé par l'escalade des conflits en Iraq et en Syrie et par la nouvelle agression russe contre l'Ukraine. Comme le reste de la communauté internationale, le Kosovo est atterré par les terribles actes de violence commis dans ces pays et les a condamnés. S'agissant de la Syrie, un petit nombre de citoyens de notre région a participé au conflit en cours dans ce pays. Le Kosovo a condamné ces personnes pour avoir pris part à un conflit étranger et a pris des mesures préventives et judiciaires à leur encontre. Certaines d'entre elles ont été arrêtées.

Nous sommes également opposés à la participation de citoyens serbes qui appuient des groupes séparatistes pro-russes dans l'est de l'Ukraine. Je ne pense pas que la Fédération de Russie soit aujourd'hui en position de faire la morale sur la situation au Kosovo ou de faire part de préoccupations au sujet de notre région. La Russie franchit toutes les lignes rouges de l'ordre international, du droit international et de la pratique internationale. Nous avons condamné l'occupation de la Crimée par la Russie comme nous condamnons maintenant l'agression en cours dans l'est de l'Ukraine. À cause de cela, la Russie a perdu en très grande partie la crédibilité et la légitimité internationales qui lui permettraient de faire des sermons sur la paix, la justice et la stabilité internationales. La Russie devient en ce moment la principale menace à la paix et à la stabilité internationales.

Je voudrais également redire ici que la République du Kosovo est préoccupée par les manœuvres des forces aériennes russes et serbes annoncées pour 2015 ainsi que par d'autres activités militaires organisées entre ces deux pays, qui présentent un danger pour la sécurité et la stabilité dans l'Europe du Sud-Est.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je suis surpris par les paroles de M. Hoxhaj. Le Kosovo n'est pas en mesure de faire la leçon à qui que ce soit au sujet du droit international, étant donné qu'il a déclaré de façon unilatérale l'indépendance pour se séparer de notre pays, sans aucune sorte d'accord. Voulons-nous réexaminer le passé ou parler d'avenir? Je ne sais pas pourquoi M. Hoxhaj implique la Serbie dans ses discussions avec la Russie. S'il a quelque chose à dire contre la Russie, de quel type d'activité conjointe entre la Russie et la Serbie parle-t-il? Il se sert abusivement de la présente séance

du Conseil de sécurité pour diffuser une propagande classique.

Quand nous étions à Berlin il y a deux ans, nous avons parlé de paix et de sécurité ainsi que de consolidation et de normalisation de la situation. M. Hoxhaj pense-t-il qu'il y contribue ainsi? J'ai été présent plus de 10 fois ici avec le Premier Ministre Thaçi et je n'ai jamais discuté de telles choses avec lui. Je demanderai donc à tous les autres membres du Gouvernement kosovar de bien vouloir ne pas se montrer plus royalistes que le roi. Je veux que nos relations soient normalisées. La Serbie ne participe à aucun acte d'agression nulle part dans le monde. Si des citoyens serbes se rendent en Syrie et en Iraq ou que des citoyens serbes islamistes participent à des activités jihadistes, nous les condamnons très fermement, et il en va de même de ceux qui se déclarent prêts à soutenir les forces pro-russes en Ukraine.

Je pense toutefois que ce que M. Hoxhaj est en train de faire, à savoir se servir de la présente séance du Conseil de sécurité pour faire la leçon à d'autres, y compris la Serbie, est un exemple classique d'utilisation abusive de ce privilège. Nous débattons aujourd'hui du Kosovo et de la situation des droits de l'homme au Kosovo. Nous discutons des engagements pris par le Kosovo au titre de l'Accord de Bruxelles, que j'ai moi-même signé, conjointement avec Hashim Thaçi. Qu'en est-il des dispositions de cet accord concernant une loi d'amnistie et la création d'une communauté de municipalités serbes? Que se passe-t-il à ce sujet? J'essaie de parvenir à des accords et à une entente pour que nous puissions aller de l'avant et faire des progrès.

Je crois que le représentant de la France l'a parfaitement exprimé quand il a parlé à M. Hoxhaj à Pristina, mais je suis d'accord sur le fait que ce qu'il a dit s'applique également à Belgrade. Il a dit que nous ne pouvons pas affronter l'avenir si nous ne faisons pas la lumière sur notre passé – mais voulons-nous continuer de vivre dans le passé? Nous voulons parvenir à un règlement politique avec le Kosovo. Le représentant du Kosovo pense-t-il qu'une solution a déjà été trouvée? Le Kosovo a procédé à la déclaration unilatérale de son indépendance, ce que certains pays appuient désormais. Le Président du Conseil de sécurité a invité tous les membres à reconnaître l'indépendance du Kosovo, et je ne suis pas intervenu – alors que j'estime qu'il s'agissait d'une violation du droit international. Hier, les membres du Conseil ont discuté de la question des indépendances proclamées dans d'autres régions du monde sans l'accord des pays qui subissent cette division. Aujourd'hui, pourtant, nous avons abordé le fait que la Serbie a payé le prix fort pour ses erreurs. Allons-nous continuer à vivre dans le passé, ou bien le représentant du Kosovo veut-il avancer? Si ce n'est pas le cas, je ne vois pas l'intérêt de du présent débat.

Je sais bien que le représentant du Kosovo et moi-même n'allons pas résoudre les problèmes du monde. Ce n'est pas nous qui allons régler les crises en Syrie, en Ukraine ou en Iraq. Mais faisons en sorte de régler notre propre crise. Je recommande au représentant du Kosovo de consacrer ses efforts à cette entreprise.

Je n'avais jamais fait valoir mon droit de réponse dans le passé. Ce n'est que parce que le représentant du Kosovo a demandé à intervenir à l'instant que je demande moi aussi à répondre. Je crois que nous devons faire attention aux propos que nous tenons dans cette salle. Je ne voulais insulter aucun membre du Conseil de sécurité. Je voulais être courtois et poli envers mes collègues, avec lesquels j'ai participé au processus de négociations de Bruxelles. J'ai rencontré le Premier Ministre Thaçi à plusieurs reprises. Ensemble, nous avons signé l'Accord de Bruxelles. Hier, nous étions à Berlin, où nous avons discuté de l'avenir avec Angela Merkel et avec les représentants de tous les pays des Balkans occidentaux. Cela étant, si nous préférons que notre avenir ne soit déterminé que par ce qui s'est produit dans le passé, il ne sert à rien d'évoquer l'avenir.

Nous respectons tout ce que M. Hoxhaj vient de dire. Je crois qu'il essaie simplement de provoquer une discussion sur quelque chose qui ne relève pas véritablement de nos relations mutuelles. Je ne tiens pas à m'accorder une importance historique exagérée en affirmant que ma décision est cruciale pour le règlement des crises internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Il me semble que les propos de M. Hoxhaj sont une tentative de détourner la conversation des thèmes que nous avons abordés aujourd'hui.

S'agissant des événements en Crimée, je voudrais rappeler que plus de 80 % des électeurs en Crimée ont pris part au référendum dans cette région, contrairement aux élections au Kosovo, dont certains membres du Conseil ont déclaré qu'elles avaient été marquées par un fort taux de participation, mais au cours desquelles

seuls 41 % des électeurs se sont exprimés. Au cours du référendum en Crimée, plus de 90 % des votants se sont déclarés en faveur de l'indépendance. Ce n'est qu'alors que la décision d'intégrer la Crimée dans la Fédération de Russie a été prise.

S'agissant des commentaires que M. Hoxhaj n'a pas appréciés concernant le fait que le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/558) ne fait pas mention de la participation des Kosovars dans les conflits en Syrie et en Iraq ni du fait que le Kosovo a préparé une loi interdisant expressément ce genre de participation, le but était de souligner le fait que, dans son précédent rapport (S/2014/305), le Secrétaire général avait spécifiquement évoqué ces questions, alors qu'aujourd'hui, ces éléments sont absents du rapport, et ce, bien que ledit rapport ait été publié avec deux semaines de retard.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, la dernière du mois d'août, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation, en premier lieu au Secrétariat. C'est lorsque l'on siège dans le fauteuil du Président que l'on réalise tout le travail accompli par le Secrétariat dans les coulisses, en toute discrétion, et je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Je tiens également à exprimer toute mon appréciation – et celle de ma délégation – aux interprètes qui ont travaillé extrêmement dur, et qui ont vécu un mois particulièrement difficile du fait de la règle des cinq minutes : pour la respecter, certaines délégations, plutôt que de raccourcir leurs déclarations, les ont simplement lues plus vite.

De plus, je voudrais remercier infiniment les membres du Conseil. En effet, le mois d'août fut un mois exceptionnellement chargé. Le Conseil a été saisi de six résolutions pendant le mois, et cinq séances imprévues ont été convoquées. Nous avons examiné des questions très controversées, dont certaines questions thématiques, qui ont nécessité de faire preuve d'un véritable sens du compromis. En conséquence, je tiens à remercier tous les membres du Conseil et leurs équipes pour l'esprit de compromis et le dynamisme dont ils ont fait montre, lesquels nous ont permis de nous acquitter des innombrables affaires en cours.

Enfin, je tiens à souhaiter très bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois de septembre. Qu'ils ne m'en tiennent pas rigueur, mais j'espère ne voir aucun des membres du Conseil ce week-end.

La séance est levée à 17 h 25.